

P. Paul DEBUCHY, S. J.



VICTOIRE DE SAINT-LUC

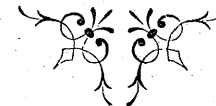
d'après un pastel peint par elle-même

La Retraite

de Quimper

ET

Victoire de Saint-Luc



ENGHIEN, A. SPINET, Grand'Place.

PARIS, P. LETHIELLEUX, 10, rue Cassette.

QUIMPER, SALAÜN, rue Kéréon.

La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc

I

LA RETRAITE DE QUIMPER

avant la Révolution.

I. — Fondation de la Retraite de Quimper.

Claude-Thérèse de Kerméno. — Le P. Huby. — Mgr de Coëtlogon.
— Le P. Bobinet. — Premières retraites. — Embarras d'argent,
proeès. — Contradictions. — Les Capucins remplacent les
Jésuites dans la direction des retraites. — Mort de la fonda-
trice. — Société des Dames de la Retraite.

Nous avons dit, en écrivant sa Vie, comment
Mademoiselle, aujourd'hui la Vénérable, Catherine de
Francheville ⁽¹⁾ fut amenée à ouvrir en Bretagne, à
Vannes, la première maison de retraites pour femmes
du monde. Nous avons raconté aussi comment cet
exemple fut suivi en d'autres cités, particulièrement
dans la ville de Quimper. Puisque l'occasion s'en pré-

⁽¹⁾ CBE. 1908, nos 13-14.

sente, ce sera pour nous une tâche agréable de revenir plus au long sur l'histoire de cette seconde institution.

La fondatrice de la Retraite de Quimper, Mademoiselle Claude-Thérèse de Kerméno, naquit le 4 mars 1625, au château de Coëtfor, sur la paroisse de Scaër (Finistère). Son père, homme de vieille race et de grande vertu, mourut quand elle n'avait que dix-neuf ans; sa mère était morte encore plus tôt, laissant cinq enfants en bas âge. Claude-Thérèse avait deux frères qui firent de beaux mariages et deux sœurs qui, plus jeunes qu'elle, la précédèrent dans la vie religieuse en entrant à l'Hôpital de Quimper. Elle-même songea de bonne heure au couvent, mais elle fut retenue par son aïeule qui l'avait élevée et qui l'aimait tendrement. « De son côté, disent les Annales de la Retraite, elle lui était très attachée. Cependant, elle l'eût quittée pour se faire religieuse Visitandine : elle avait une dévotion particulière à saint François de Sales et s'était même procuré la Règle de son Institut. Mais après la mort de sa grand'mère, il se forma d'autres obstacles (sa mauvaise santé était de ce nombre) qui l'empêchèrent d'exécuter ce pieux dessein. Elle aimait sa famille avec une grande tendresse, c'est le seul défaut que j'aie reconnu en elle; c'était aussi ce qu'elle se reprochait davantage, et presque toute sa vie, ce fut la matière de ses combats. »

D'un caractère doux et charitable, Mademoiselle de Kerméno mena dans le monde une vie pieuse et retirée, consacrant aux bonnes œuvres et à la prière les loisirs que lui laissait son état de santé. Elle vivait à Quimper sur la place de la Tour du Châtel ou place Saint-Corentin, et si elle se plaisait à aider de ses deniers la Retraite des hommes, établie dans cette ville depuis 1670, elle ne pensait nullement à fonder

une Retraite de femmes. Son testament olographe, conservé aux Archives départementales du Finistère et daté du 29 janvier 1677, « feste de saint François de Salle », ne fait aucune allusion à semblable projet. Pourtant cette fondation était proche.

Dieu préparait peu à peu Claude-Thérèse à devenir un actif instrument de sa gloire. Dans sa famille, on estimait beaucoup l'œuvre nouvelle des retraites fermées : sa tante, Madame de Brennilie, contribua des premières à la construction de la Retraite des hommes de Quimper; son cousin de Kerméno, plus connu sous le nom d'abbé de Plivern, trouva aussitôt dans les Exercices la grâce de la conversion et de la vocation ecclésiastique. Elle-même, s'étant mise sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, assistait souvent aux retraites qu'ils donnaient aux diverses maisons religieuses. Il ne lui manquait que les forces corporelles pour faire à Quimper ce que Mademoiselle de Francheville réalisait à Vannes depuis plusieurs années, quand la santé lui fut rendue d'une façon inespérée.

Un voyage à Vannes et une retraite suivie dans la Maison des femmes permirent à Mademoiselle de Kerméno de s'initier de plus près au rôle de directrice et de consulter le P. Huby, ancien recteur du collège de Quimper, sur la fondation qu'elle méditait. « Le P. Huby approuva le dessein de Mademoiselle de Kerméno, et l'exhorta à mettre sur-le-champ la main à l'œuvre. Il lui promit les explications des tableaux moraux, les manuscrits de tous les exercices qui se faisaient à Vannes, et lorsque la Retraite fut établie à Quimper, il lui envoyait chaque année des imprimés de toutes les instructions, litanies et autres pratiques de piété que Dieu lui inspirait pour honorer les

mystères de notre Rédemption. Il joignait à ces envois un grand nombre de petites croix (qu'on porte ordinairement sur la manche) pour distribuer aux personnes qui viennent aux retraites.

» Revenue à Quimper, Mademoiselle de Kerméno alla trouver Mgr de Coëtlogon. Lorsque Mademoiselle de Kerméno lui demanda son approbation pour la fondation qu'elle projetait, Monseigneur y donna les mains et consentit à ce qu'elle louât une maison et la fit mettre en état d'y pouvoir faire les exercices des retraites, qui devaient être dirigées par les Pères de la Compagnie de Jésus. — C'était le 14 août 1678.

» La Fondatrice prit tout de suite, rue Neuve, (près du collège des Jésuites), une maison appartenant aux Religieuses Hospitalières, et y fit travailler avec beaucoup d'ardeur. Mais, sur ces entrefaites, le Père Recteur du Collège, qui se nommait le P. René de Kermeydic, eut le malheur de déplaire au Prélat qui rétracta sur-le-champ la parole « verbale » qu'il avait donnée à Mademoiselle de Kerméno. Ce contretemps imprévu l'affligea, mais comme elle était parfaitement résignée à la volonté de Dieu, elle reçut cette épreuve avec soumission, sans se laisser aller au trouble ni au découragement, et ce fâcheux événement ne servit qu'à faire éclater la sérénité et la paix de son âme. »

Quelques mois plus tard, s'entretenant avec un digne avocat de Quimper, Monsieur Kergon, « elle lui parla du chagrin qu'elle avait ressenti, voyant renverser le projet qu'elle avait conçu d'établir une maison de retraites pour les femmes ». Ce monsieur « lui répondit que ce qui était manqué dans un temps pouvait s'exécuter dans un autre, et lui conseilla de présenter une requête à l'Evêque, espérant que cela lui réussirait. Mademoiselle de Kerméno ayant acquiescé

à cette proposition, il la dressa sur l'heure, et, dès le lendemain, elle se présenta à l'évêché et, ayant obtenu audience, elle présenta sa requête. Mgr de Coëtlogon la lut entièrement et il donna l'ordre qu'on l'expédiât de suite, ce qui combla de joie Mademoiselle de Kerméno. Ce fut le 17 janvier (1679), fête du grand saint Antoine, et jamais depuis elle ne manqua de solenniser ce jour anniversaire. »

Le P. de Kermeydic avait été remplacé à la tête du collège de Quimper par le P. Antoine Bobinet. Celui-ci, informé aussitôt par Mademoiselle de Kerméno, lui promit tout son concours et offrit, pour placer sur la porte de la maison d'exercices, une statue de la Sainte Vierge. Cette image fut conservée jusqu'à la Révolution. On lisait sur son piédestal les mots suivants : *Très Sainte Vierge, Fondatrice de la Retraite, priez pour nous.*

« Mademoiselle de Kerméno fit accommoder le haut d'un petit pavillon dans le jardin, pour servir de chapelle, et dans le bas, on mit quelques confessionnaux. Mais quand on y eut mis un autel et une grille, cette espèce de chapelle pouvait à peine contenir trente personnes. Les exercitantes entendaient la messe et le sermon dans le jardin. »

Suivant sa promesse, le P. Bobinet aida de tout son pouvoir la Fondatrice, sans se laisser détourner par les humiliations qu'il s'attira. Le P. Huby envoya des copies de tous les exercices, et une reproduction des *Tableaux de morale*, imaginés par lui sur les traces de le Nobletz et de Maunoir, et il chercha à pourvoir Claude-Thérèse d'une auxiliaire. « La Providence lui adressa une jeune personne de Saint-Renan, petite ville du diocèse de Léon, nommée Mademoiselle de Lannennec, qui vint promptement joindre Made-

moiselle de Kerméno pour commencer, à la plus grande gloire de Dieu, la première retraite. » Claude-Thérèse avait alors cinquante-quatre ans.

« La première année il y eut un grand concours, surtout des paroisses qui avaient le bonheur d'avoir des prêtres zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. A une seule retraite, il y vint jusqu'à quatre-vingts femmes de la paroisse de Crozon, dirigée par le frère de Mgr de Coëtlogon. Mais la maison était si petite qu'on eût été fort embarrassé pour loger les exerçantes sans le concours de deux bonnes veuves, dont les maisons communiquaient avec la nôtre par les jardins. »

Il y avait dans ces premiers temps dix-huit retraites par an; plus tard le nombre s'en réduisit à douze.

Comme toute fondation d'œuvre surnaturelle, celle de la Retraite de Quimper coûta quelques souffrances à ses auteurs. Il y eut par exemple des embarras d'argent. Mademoiselle de la Mancelière, marquise de Carnavalet, édifiée par une retraite qu'elle avait suivie, signa, le 26 février 1683, une promesse de mille écus payables après deux ans. Mademoiselle de Kerméno, qui déplorait l'exiguïté de sa maison, escompta la donation future et fit l'acquisition d'une habitation plus vaste située sur le Quai. La Retraite s'y transporta en 1684 et s'y crut assurée de l'avenir. Mais voici qu'à l'échéance de son billet, la marquise de Carnavalet refuse de faire honneur à ses engagements, sous prétexte que rien ne répond de la stabilité des retraites. D'autres bonnes œuvres auront les mille écus. Mademoiselle de Kerméno, dans l'impossibilité où elle est de payer la nouvelle maison, obtient d'abord de la propriétaire un délai de trois ans; mais il lui faut enfin, à son grand regret, recourir à la

procédure contre la marquise. Celle-ci, ayant perdu le procès devant deux juridictions, argua enfin de ce fait que la Ville de Quimper n'avait pas légalement reconnu la Retraite des femmes; mais, à la demande de l'Évêque, Messieurs de la Communauté ne firent point difficulté d'accorder ladite reconnaissance (1689). Alors Madame de Carnavalet dut s'exécuter : ce qu'elle fit en stipulant un certain nombre de conditions onéreuses, entre autres le droit de nommer la Directrice de la Retraite (1).

Mademoiselle de Kerméno ne pouvait, comme Mademoiselle de Francheville à Vannes, mettre une grande fortune au service de l'œuvre. Cette nécessité de compter sur des bienfaiteurs étrangers, parfois fort hésitants, fut assurément une des croix de la fondatrice. « Plusieurs personnes riches et bien intentionnées, lisons-nous dans les Annales, considéraient cette petite maison naissante. Madame de Pratelas s'intéressa vivement à la Retraite. Elle était veuve de M. d'Ernothon, conseiller et secrétaire du roi, et fut longtemps la providence du P. Maunoir et de ses missions. Elle fut aussi l'insigne bienfaitrice de la Retraite des hommes. Elle disait qu'elle ne priait Dieu de prolonger sa vie que pour lui donner le temps de faire autant de bien à la Retraite des femmes... mais elle voulait voir si elle se soutiendrait, car tout le monde en doutait. »

Et plus loin : « Madame de Mesnoal, grand'mère de Madame de Rosmadec, ayant destiné aux bonnes

(1) Pour recouvrer sa juste liberté d'action, la Retraite, comme on le verra plus loin, remboursa aux Carnavalet, dès que ce fut possible, l'argent qu'elle en avait reçu.

œuvres une somme de 2000 livres, en suspendit l'application pendant sept ou huit ans, pour voir si la Retraite subsisterait; mais ensuite elle les plaça ailleurs. »

Aux embarras financiers s'ajoutèrent des ennuis qui, pour être d'ordre moral, n'en étaient pas moins pénibles. Ce fut d'abord un blâme du P. Huby. « Il voulait absolument qu'à Quimper comme à Vannes on reçût indistinctement aux retraites les dames, les bourgeois, les artisanes et même les femmes de la campagne. Il ne voulut jamais entendre aucune des raisons qu'on lui alléguait pour prouver qu'en Basse-Bretagne la chose était absolument impraticable (1)... Comme elle avait une vénération infinie pour les sentiments de ce saint homme, et qu'il lui marquait expressément « que jamais on ne travaillerait efficacement au salut des âmes dans les maisons de retraites sans ce mélange, parce qu'on donne aux personnes de basse condition certaines morales qui touchent bien souvent les personnes les plus distinguées », Mademoiselle de Kerméno, qui voyait que c'était impossible, s'en affligea beaucoup. Mais les Pères du collège qui savaient par expérience qu'on ne pouvait suivre cet avis, s'empressèrent de la rassurer. Cependant par respect pour ce qu'il avait décidé, elle fit marquer sur la liste une retraite où tout le monde serait admis indistinctement, quoique la plus grande partie de ces personnes n'entendissent pas un mot de français. »

Cette contradiction ne portait que sur un point de la méthode à suivre; il y eut ensuite un embarras

(1) En raison surtout des profondes différences qui existaient entre le parler de la ville et celui de la campagne.

plus grave, puisque la fondatrice risquait de perdre l'appui des Pères du collège. Écoutons le récit des Annales : « Mademoiselle de Kerméno ne fut pas longtemps sans avoir une grande épreuve à soutenir : le Recteur du collège, qui était si zélé pour la bonne œuvre, reçut ordre du R. P. Général de ne plus s'en mêler. Il avait été mal informé par quelques personnes qui agirent avec de bonnes intentions, mais qui n'étaient pas assez instruites de la manière dont les choses se passaient. Cette affliction fut très sensible à Mademoiselle de Kerméno; elle avait une entière confiance dans les Pères de la Compagnie, qui de leur côté avaient beaucoup de considération pour ses belles qualités et sa grande vertu; elle avait même des lettres de filiation spirituelle et une permission du R. P. Général d'être enterrée dans l'église du collège : ce qui ne s'accorde que très difficilement.

» Il y avait alors le Gardien du couvent des Capucins qui était un homme zélé et d'un très grand mérite (1). Mesdemoiselles de Kerméno et de Lannennec le connaissaient particulièrement et s'adressaient même à lui quelquefois. Elles le jugèrent très propre pour l'exécution de leur dessein, et furent lui proposer de continuer la bonne œuvre. Sa grande charité lui fit accepter bien volontiers; il y travailla avec

(1) En 1692, au bas de l'acte passé avec les Carnavalet, nous trouvons la signature du P. Jean-François de Morlaix, Gardien des Capucins. C'est peut-être de ce Père que parlent les Annales. Mais déjà en 1686 la Retraite des femmes avait pour directeurs les PP. Capucins; cela se voit dans le *Journal d'une mission faite à Quimper par le R. P. Honoré de Cannes* cette année même, au sujet de 800 livres d'aumônes accordées à la maison.

beaucoup d'ardeur, et quelques années après, ayant été nommé Provincial, il recommanda fortement la Retraite à ses Pères qui continuèrent de la diriger pendant dix ans. »

Au mois d'août 1693, Mademoiselle de Kerméno, sentant ses forces décroître, songea à confier à des mains plus jeunes la direction de sa maison. Elle jeta les yeux sur Mademoiselle du Haffont de Lestrédiagat, dont la maturité précoce faisait oublier les vingt-cinq ans et dont l'humilité dut céder aux ordres de Mgr de Coëtlogon. A peine l'avenir de la Retraite était-il ainsi assuré, qu'une grave maladie vint réduire la fondatrice à toute extrémité. Lorsqu'elle eut reçu les derniers sacrements, « ses compagnes qui en la respectant comme une mère, l'aimaient avec une extrême tendresse, voyaient avec douleur que l'instant de sa mort ne pouvait être éloigné. Elles la prièrent de demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il lui plût de transmettre à toutes celles qui devaient lui succéder dans la bonne Œuvre, les grâces qu'il lui avait accordées pour toucher et convertir les cœurs des personnes qui venaient faire la retraite. — Peu de temps après, Mademoiselle de Kerméno entra dans une longue et pénible agonie qui dura plusieurs jours. Les Pères de la Compagnie lui donnèrent dans cette circonstance de nouvelles preuves d'attachement et de considération : ils furent presque toujours près d'elle, se relevant même pour ne pas la quitter. Elle expira le jour de Noël 1693. Aussitôt après sa mort, il parut sur son visage un air de splendeur et de majesté qui ravissait tous ceux qui avaient le bonheur de la regarder... Malgré la rigueur de la saison, les dames les plus distinguées de Quimper voulurent assister à ses

obsèques. — Mademoiselle de Kerméno fut enterrée dans l'église du collège, et son cœur fut déposé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qui servait alors à la Retraite, et où Mademoiselle de Lestrédiagat le fit placer honorablement. »

Avant de résumer l'administration des supérieures qui succédèrent à la fondatrice, il convient de définir la nature de l'Institut qui assumait la charge de recevoir les retraitantes. Nous n'avons pour cela qu'à puiser dans les notes d'une annaliste qui écrivait vers 1895.

« Obligées par les devoirs de leur vocation de rester en relations continuelles avec les personnes du siècle pour les gagner à Jésus-Christ, les premières Dames de la Retraite de Quimper n'eurent point d'abord l'intention de s'assimiler aux corporations religieuses de femmes, qui se retranchaient presque exclusivement alors derrière des grilles pour se livrer à la pénitence et à la prière, ou à l'éducation des jeunes personnes du sexe.

» Nos premières Mères ne se firent donc point inscrire sur les rôles des Réguliers; néanmoins elles eurent leur rang dans la milice de la sainte Église; et, à en juger par la part d'action qui leur fut réservée dans le service spirituel des retraitantes, on voit qu'elles étaient considérées comme les auxiliaires et les coopératrices du ministère sacerdotal....

» Bien qu'elles eussent un certain nombre de domestiques, comme elles n'avaient point de Sœurs coadjutrices, elles travaillaient aussi à la partie matérielle des retraites, ne dédaignant pas de mettre la main à de pénibles travaux, bien qu'elles fussent toutes de famille et d'éducation distinguées. La noblesse de la naissance était même alors une condition nécessaire pour l'admission dans la société.

» Les dimanches et fêtes, les Dames de la Retraite assistaient aux offices de la paroisse. Elles entretenaient les meilleures relations avec les membres du clergé et avec les différentes communautés religieuses, chez qui elles obtenaient de faire assez souvent leur retraite personnelle, afin de pouvoir bénéficier des instructions qu'on y faisait sur la vie religieuse.

» Les pieuses Directrices pouvaient faire en ville quelques visites d'édification et d'amitié.

» Bien qu'elles eussent renoncé à résider au sein de leur famille, on leur permettait parfois d'y séjourner, soit pour assister leurs parents malades, soit pour rétablir leur propre santé, quoiqu'elles en fissent rarement la demande et s'y refusassent quelquefois. Il fallait pour ces absences une permission formelle de l'Évêque.

» Nos premières Mères conservaient le libre usage de leurs biens, c'est-à-dire du fonds comme du revenu.

» Nonobstant les latitudes qui leur étaient laissées, l'ensemble de leur vie, leur gravité et leur réserve montraient que, si elles touchaient encore au monde, elles n'étaient plus du monde, et l'habit religieux, qu'elles avaient uniformément adopté, prouvait à tous qu'elles avaient rompu avec lui.

» Ce vêtement tenait le milieu entre celui du cloître et celui du siècle. Elles conservaient de celui-ci une robe de couleur noire, d'étoffe et de forme ordinaires mais très simples, et un tablier brun à piécette. Elles avaient emprunté au cloître un grand manteau brun à capuchon, appelé cape. Bientôt toutes les pièces de leur costume seront noires. Elles portaient une croix d'étoffe, une de celles du P. Huby, sur la manche. Le cachet distinctif de leur costume était la

coiffe de batiste blanche, soutenue par une cornette dextrement relevée, et qui descendait en guimpe sur la poitrine. Cette coiffure modeste et très digne seyait bien à la gravité et à la distinction native de nos anciennes Mères; elle ne déplaisait point aux dames de qualité, qui venaient chez nous faire la retraite et dont les grand'mères portaient encore l'antique bonnet à gros tuyaux; elle se mêlait bien aussi avec les coiffes de leurs retraitantes des campagnes.

» A leur admission dans la Société, les Dames de la Retraite prononçaient, en la présence et sous le bon plaisir de l'Évêque, une consécration ou oblation d'elles-mêmes au service de Dieu dans l'œuvre des retraites, par les mains de la Très Sainte Vierge.

» Bien qu'elles ne fussent liées par aucun vœu, dans l'espace d'un siècle il ne se produisit qu'une seule défection : encore fut-ce pour un motif de santé.

» Pour soutenir l'œuvre au point de vue matériel, les dévouées Directrices sacrifièrent leur fortune personnelle, s'assujettissant au travail et aux plus rudes privations. Elles ne demandaient aux retraitantes que l'indemnité rigoureuse et nécessaire pour couvrir les frais de leur pension alimentaire, et elles devaient pourvoir à elles-mêmes et à leurs domestiques dans les intervalles des retraites.

» Par-dessus toutes les autres vertus, l'obéissance fut en honneur à la Retraite, dès l'origine de la Société : cette obéissance *volontaire* est un témoignage de l'esprit de foi, de l'humilité de ces chères Mères, comme elle fut le gage de leur stabilité et de la durée de leur Institut.

» On ne songea pas plus d'abord à imposer une règle que des vœux aux membres de la Société nais-

sante. Le lien d'amour qui les unissait au céleste Époux des âmes et le lien de la charité qui les unissait entre elles, suffisaient sans doute à quelques âmes d'élite, groupées en petit nombre... mais la Retraite de Quimper, après avoir embaumé le diocèse du parfum des vertus de ses premiers membres, au moment voulu de Dieu, se conformant au besoin des temps et aux aspirations des âmes, arrivera graduellement à se constituer en corps religieux. »

II. — La Retraite de Quimper au XVIII^e siècle.

Construction de la Retraite. — Les Jésuites reprennent la conduite des exercices. — Le P. Extasse. — Nouvelles craintes. — Règlement composé par le P. Extasse pour la Société. — Suite des Supérieures de la Retraite. — Menaces d'expropriation. — Mgr de Saint-Luc, défenseur de la Retraite.

La seconde supérieure de la Retraite de Quimper, Mademoiselle Marie du Haffont, dame de Lestrédiagat, joignait à la solidité de l'esprit et à une grande décision de caractère l'amour de la modestie, de la solitude et du silence.

On lui doit la construction de la belle maison de la Place Neuve à Quimper, qui servit aux retraitantes jusqu'à la Révolution et a été depuis convertie en caserne de Gendarmerie. Cette construction s'imposait à cause de l'insuffisance de la maison sur le Quai. Le terrain où elle fut bâtie appartenait à Monsieur Paillard, docteur de Sorbonne et recteur de Ploaré. Il l'avait acquis, conjointement avec d'autres ecclésiastiques, pour une bonne œuvre qui ne put aboutir; et il obtint de ses copropriétaires que donation en fût faite à la Retraite des femmes (19 octobre 1701). Donation d'autant plus méritoire que M. Paillard, qui avait dirigé les retraites pendant quelque temps à la suite des PP. Capucins et des supérieurs du Grand Séminaire, les voyait repasser sous la conduite des Jésuites. En effet, de 1690 à 1709, un des Pères du collège, le P. de la Garde, n'eut d'autre fonction que celle de diriger les quinze ou dix-huit retraites qui se

donnaient chaque année; et le P. Extasse devait prendre sa succession.

C'était beaucoup que d'avoir le terrain à bâtir, mais ce n'était pas tout. On bâtissait alors solidement et lentement. Qu'étaient les petites épargnes de Mademoiselle de Lestrédiagat en comparaison des dépenses auxquelles il fallait s'attendre? La supérieure s'en remit à la divine Providence, qui ne l'abandonna pas. Elle commença par acheter le bois nécessaire à la construction. Un bon recteur de Briec lui permit de prendre dans sa « perrière » toutes les pierres dont elle aurait besoin. « Mais tout cela était peu de chose, poursuit l'annaliste, et n'aurait pu suffire, si le bon Dieu qui protégeait l'entreprise n'eût envoyé un puissant secours, en inspirant à Mademoiselle du Perrier de venir se joindre à Mademoiselle de Lestrédiagat, qui la reçut comme un présent du ciel, surtout dans les circonstances où elle se trouvait.

» Mademoiselle du Perrier avait trente-deux ans et jouissait de 1500 livres de rentes. Elle les employa pendant douze ans à payer les ouvriers et à meubler la maison, se réservant très peu de chose pour son entretien et ses charités particulières. Elle fut aussi obligée de payer la pension du P. de la Garde, la personne qui la payait auparavant refusant de le faire pour quelque différend survenu entre elle et les supérieurs. »

La première pierre de la nouvelle construction fut bénite en 1702 par Mgr de Coëtlogon qui s'intéressait beaucoup à l'œuvre. En 1706, on travaillait encore à bâtir, quand trois mois avant sa mort il envoya une somme de mille livres pour contribuer aux frais des bâtiments. « Et lorsque Mademoiselle de Lestrédiagat alla le remercier, il lui dit que ce n'était là que le

commencement de ce qu'il avait l'intention de faire en notre faveur; mais Dieu l'appela à lui peu de temps après, sans qu'il eût pu exécuter les projets qu'il avait formés. »

C'est en 1713 seulement que l'édifice terminé put recevoir la bénédiction de Mgr de Plœuc. La maison, « vaste édifice construit de pierres de taille, ayant sept croisées de chaque côté avec pavillon » ⁽¹⁾, était parfaitement appropriée aux nécessités des retraites : le logement des exercitantes les mettait au large et la petite communauté des Directrices possédait des appartements convenables. Mademoiselle de Lestrédiagat regrettait pourtant que ses ressources ne lui eussent pas permis d'élever une chapelle propre aux retraites. Il fallait se transporter encore à Saint-Jean-Baptiste, ou se contenter d'un oratoire improvisé dans une des grandes salles de la maison.

La prospérité spirituelle de la Retraite ne fut pas moindre, sous Mademoiselle de Lestrédiagat, que les avantages matériels. La Supérieure se trouva admirablement secondée par le zèle du P. Extasse, qui s'exerça dans la ville de Quimper l'espace de quarante ans.

En 1709, le P. de la Garde fut appelé par ses Supérieurs à travailler aux retraites qui se donnaient à Paris, dans la maison du noviciat. Désireux de laisser Quimper en de bonnes mains, il proposa pour son remplaçant le P. Extasse. « Il eut, disent les Annales, de la peine à l'obtenir : Mademoiselle de Kerderf, supérieure de la Retraite de Vannes depuis la mort de Mademoiselle de Francheville, ayant entendu parler de ses belles qualités, pendant qu'il enseignait

(1) *Mémoire de la Municipalité en 1779.*

au collège de Vannes, l'avait demandé aux Supérieurs, pour l'employer aux retraites dans cette maison. Mais Dieu permit, pour notre consolation, que ce fût en notre faveur que la chose fût décidée. »

Jean Extasse ou Estasse naquit à Saint-Pol-de-Léon, le 2 septembre 1674, et il entra dans la Compagnie de Jésus, le 31 octobre 1692. Il avait fait ses premières études au collège de Quimper, où il fut présenté par une Dame de la Retraite, amie de sa mère. Il ne manquait pas, les jours de congé, de venir à la Retraite saluer sa protectrice et lui rendre compte de ses progrès. Cette intimité de relations explique l'abondance des détails consignés dans les Annales sur la jeunesse du futur Directeur. Sa piété, sa régularité, son zèle précoce sont relevés avec une complaisance bien naturelle. Son noviciat achevé, Jean Extasse fit sa régence à Rennes et à Vannes, sa théologie à Paris. Rentré en Bretagne, après des succès qui n'avaient pas nui à son humilité, le P. Extasse, à trente-cinq ans, prit donc la direction des retraites, auxquelles le P. de la Garde l'initia pendant trois mois. Quimper qu'il ne devait plus quitter et où il devait mourir en 1749 (14 mai), le vit faire sa profession religieuse au début de son ministère, le 2 février 1710. Le départ du P. de la Garde laissait la Retraite en émoi. « Si nos Mères, continuent les Annales, avaient pu lire dans l'avenir, elles auraient compris que ce jeune religieux, aussi pieux que modeste, avait une mission toute providentielle à remplir auprès de la Société, et que bientôt on ne l'appellerait plus parmi nous que « le Père », seule expression capable de répondre à la tendresse paternelle et au dévouement qu'il allait nous prodiguer pendant de longues années.

» Nous eûmes à craindre que la mort nous l'enlevât dès la première année : ayant entièrement oublié la langue bretonne, il lui fallut la rapprendre et composer tous ses sermons. Un travail excessif, joint à une application continuelle, l'accablèrent tellement qu'il en perdit les forces et devint méconnaissable. »

Le P. Extasse, en effet, ne se ménageait pas : communautés religieuses, congrégations d'artisans, femmes repenties lui prenaient le temps que n'absorbait pas la direction de la Retraite.

« Ce qu'il y a d'admirable, c'est que pendant plus de vingt ans que le bon Père a dirigé nos retraites, on ne s'est jamais lassé d'entendre ses conférences et ses instructions. Dieu daignait répandre une telle onction sur ses paroles, qu'on l'écoutait toujours avec une nouvelle satisfaction... J'ai entendu des dames nous dire plusieurs fois que, bien que nous eussions de bons prédicateurs à nos retraites, elles ne pouvaient s'empêcher de désirer que le P. Extasse fût le seul à prêcher; trouvant que ses sermons les touchaient plus que ceux des autres. Il semblait vraiment que Dieu eût attaché une grâce particulière à tout ce qu'il disait. »

La présence du P. Extasse délivrait donc d'une grosse préoccupation Mademoiselle de Lestrédiagat; celle-ci ne jouit pas pourtant d'une quiétude sans alerte. Vers 1715, le P. Procureur du collège de Quimper représenta au R. P. Provincial de France que « la Retraite était fort à charge au collège et qu'il n'était pas juste qu'on donnât deux Pères pour y travailler, puisqu'on ne payait de pension que pour un. » Un compagnon du P. Extasse allait en effet l'aider pour les prédications et les confessions.

« Comme le collège était obéré à cette époque, le P. Provincial... en concluait déjà de quitter la Retraite. » Qu'on juge de l'inquiétude de la Supérieure et de ses filles ! La petite communauté se mit en prières, et le dévouement du P. Extasse sauva la situation. « Dès qu'il fut averti de ce qui se passait, n'écoulant que son zèle, il alla trouver le P. Provincial, pour lui représenter respectueusement que, donnant seul tous les ans sept ou huit retraites dans diverses maisons religieuses, il s'offrait à faire la même chose chez nous, où il n'y avait que cinq ou six retraites françaises. » La proposition du P. Extasse allait donc à le charger seul des retraites, tant françaises que bretonnes. Le P. Provincial accepta et ne parla plus d'abandonner la Retraite des femmes. Il consentit même pour un temps à donner au P. Extasse, dans le P. Saint-Cyr, un auxiliaire pour les sermons et les confessions en breton.

Quand le P. Saint-Cyr fut appelé à Paris pour l'enseignement de la théologie, Mademoiselle de Lestrédiagat, sachant que le P. Extasse ne pouvait porter seul le poids de la Retraite, résolut de partager la besogne : elle demanda à l'Évêque des prédicateurs et des confesseurs de langue bretonne, et elle pria les Pères Jésuites de se charger des retraites françaises. Sa requête fut agréée de part et d'autre.

Les Annales signalent encore un important service rendu à la communauté par le bon Directeur : « Nous ayant paternellement adoptées dans le Seigneur, le P. Extasse s'occupait avec sollicitude du progrès spirituel de nos Mères, afin d'en faire de dignes instruments du salut des âmes. L'œuvre avait déjà près de quarante ans d'existence ; il pensait à l'avenir, et, de concert avec la R. M. de Lestrédiagat, il arrêta de

composer pour notre petite Société un *Règlement (de conduite spirituelle)*, destiné à perpétuer l'esprit de saint Ignace à la Retraite, à prévenir le relâchement et à entretenir l'union des cœurs. Ayant vécu avec la R. M. de Kerméno, la R. M. de Lestrédiagat avait été la confidente de ses pensées, le témoin de ses exemples ; de plus, sa propre expérience de notre état l'avait mise à même d'aider le P. Extasse de ses lumières. Les huit années pendant lesquelles ce bon Père venait de se dévouer à la petite communauté et à ses œuvres, l'avaient mis à même de juger de ses besoins : il se mit à l'œuvre.

» ... Ce Règlement (1717) fut reçu avec un grand esprit de foi et une filiale reconnaissance ⁽¹⁾. Il imprima un nouvel élan à la ferveur de la petite communauté, et fut exactement suivi par les Dames de la Retraite jusqu'à leur expulsion par le vandalisme révolutionnaire, en 1791. »

Mademoiselle de Lestrédiagat ne cessa de veiller au bien de la Retraite : elle avait eu, en 1713, la facilité de réaliser un vœu de la Fondatrice en remboursant les mille écus de Madame de Carnavalet, et elle avait ainsi délivré sa maison de charges incommodes ; elle accepta en 1725, de Mgr de Plœuc, un jardin qui permettait d'agrandir l'enclos, un autre en 1736, et elle vécut assez pour voir encore reculer les limites de la propriété, sous l'épiscopat suivant de Mgr de Cuillé. Elle s'endormit dans la paix du Seigneur, le 9 novembre 1744, âgée de 77 ans, après un gouvernement d'un demi siècle.

Mademoiselle de Moelien lui succéda (1744-1770) et continua d'abord son œuvre en achevant les

(1) L'original de ce Règlement, écrit de la main même du P. Extasse, se conserve pieusement aux Archives de la Retraite.

constructions interrompues. C'est elle qui présida à l'édification de la chapelle et d'une aile nouvelle. Elle se servit pour cela des sommes épargnées par Mademoiselle de Lestrédiagat ou données par Mademoiselle de la Roche du Dresnay. Cette dernière, qui avait le talent d'un architecte, fit les plans et dirigea les travaux. La femme du Gouverneur de Quimper voulut aussi contribuer à la dépense et apporta 4000 livres, tandis qu'un vieux jardinier apportait de son côté une somme considérable.

Après Mademoiselle de Moelien, Mademoiselle de Lanhoulou remplit la charge de Supérieure pendant sept ans (1770-1777) et Mademoiselle de la Roche du Dresnay seulement durant cinq mois.

Vint ensuite Mademoiselle du Clesmeur (1777-1783), qui eut à déployer beaucoup d'énergie pour conserver la Retraite menacée de devenir un hôpital. C'était en 1779, au cours de la guerre de l'Indépendance américaine. La maladie sévissait sur notre flotte qui s'était réfugiée à Brest. L'administration commença par transformer en asile pour les malades le couvent des Ursulines de Landerneau. Un même sort allait être imposé à la Retraite de Quimper, et en effet plus de 200 marins y furent amenés; mais les Dames ne consentirent pas à quitter la maison et se réservèrent un quartier qu'on sépara de l'ambulance par une cloison et par un mur. Alors une fraction du corps municipal profita de la situation pour demander la confiscation de la Retraite et sa transformation définitive en hôpital communal. Leur mémoire fut heureusement renvoyé par le Ministre à l'Évêque de Quimper, Mgr de Saint-Luc, qui n'eut pas de peine à démontrer l'impertinence de la demande.

Ce n'est qu'après quinze mois d'occupation, en décembre 1780, que la Retraite fut évacuée. Les Dames, devenues malades par contagion, étaient aussi en proie à la pauvreté. « Manquant des moyens de subsistance, écrit l'annaliste, nous courûmes à l'Évêché, notre ressource ordinaire. Mgr de Saint-Luc ne nous laissa pas le temps d'exposer le sujet de notre visite, et se hâta de nous montrer l'ordre du roi qui enjoignait au trésorier de nous compter 1200 livres, et nous ne tardâmes pas à reprendre le cours de nos retraites.

» Réduites à un petit nombre, nous désirions ardemment l'accroissement de notre communauté. Nous eûmes recours à notre bonne Mère du Ciel pour obtenir de Dieu quelques bons sujets par son intercession. Mademoiselle du Clesmeur, accompagnée de Mesdemoiselles de Marigot et du Béril, prononça à cette intention, devant une statue de la Sainte Vierge honorée de tout temps dans la maison (celle qu'avait donnée en 1678 le P. Bobinet), un acte de consécration composé par le P. Le Guillou, Jésuite, notre ami le plus dévoué. — Le Seigneur ne tarda pas à exaucer des vœux qui n'avaient d'autre but que sa gloire : il nous fit un beau présent en nous donnant, peu de temps après, Mademoiselle de Saint-Luc, nièce de notre évêque. »

II

LA RETRAITE DE QUIMPER

pendant la Révolution.

VICTOIRE DE SAINT-LUC

Mademoiselle de Saint-Luc est devenue, pour la Retraite de Quimper, une illustration telle, qu'arrivés à la période révolutionnaire, nous devons faire de sa vie et de sa mort l'objet principal de notre étude. Ce n'est pas que nous voulions écrire ici son histoire. Cette histoire existe dans l'ouvrage du P. Pierre-Xavier Pouplard : *Une Martyre aux derniers jours de la Terreur* ⁽¹⁾; et, d'une façon plus simple et plus vivante, dans *Victoire de Saint-Luc Dame de la Retraite* ⁽²⁾ par Madame de Silguy, sa sœur, biographie publiée récemment avec le *Journal historique* de la détention à Carhaix en 1793. Nous y renvoyons le lecteur désireux d'une information détaillée. Notre tâche se bornera à dresser une chronique nette et brève des événements qui composent l'histoire de l'héroïque religieuse.

⁽¹⁾ Lille, Desclée, 1882.

⁽²⁾ Paris, Téqui, 1905.

I. — Jeunesse et éducation.

La famille. — La Visitation de Rennes. — Première communion.
— Désirs de la vie religieuse. — Le château du Bot. —
Œuvres de miséricorde. — Amour de la pénitence.

Victoire de Saint-Luc naquit à Rennes, le 27 janvier 1761, de Gilles-René Conen de Saint-Luc, conseiller au parlement de Bretagne, et de Françoise-Marie du Bot. Aînée de la famille, elle précédait dans la vie trois sœurs et deux frères. Dès son enfance, elle montra un naturel ouvert, porté à l'enjouement et aux reparties, un esprit vif, un cœur affectueux; mais aussi beaucoup de pétulance et d'étourderie. « A cinq ans, elle fit un voyage en Basse-Bretagne avec ses parents; elle y rencontra le P. Corret ⁽¹⁾, Jésuite recommandable pour ses excellentes vertus et sa rare piété, mort depuis en odeur de sainteté. Ce bon Père caressa cette enfant, la bénit et lui dit, comme s'il avait été doué d'un esprit prophétique : *Ma petite Victoire, vous remporterez la victoire sur vos passions*. Ces paroles, qu'elle ne comprit sûrement point alors, lui furent répétées dans la suite, et firent sur elle une telle impression qu'elles l'aiderent souvent à se vaincre ⁽²⁾. »

⁽¹⁾ Thomas Corret (1703-1782), dernier successeur du Vén. P. Julien Maunoir dans les missions de la Basse-Bretagne.

⁽²⁾ Mme de Silguy, *Victoire de Saint-Luc*, p. 3. — Comme nous aurons mainte fois à citer ce document de première valeur, nous nous contenterons de signaler nos emprunts par la lettre S, suivi d'un chiffre qui sera celui de la page.

Victoire eut pour première institutrice sa mère, et pour premier directeur son oncle paternel, l'abbé Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, alors chanoine de la cathédrale de Rennes, plus tard évêque de Quimper. Quand sa fille approcha de la neuvième année, Madame de Saint-Luc crut que pour combattre la légèreté de Victoire les règlements d'un pensionnat seraient plus efficaces que la vie de famille, et elle choisit le second monastère de la Visitation de Rennes, qui sous le nom de *Colombier* est plusieurs fois cité dans l'histoire des Retraites ⁽¹⁾. La contrainte de l'internat ne réduisit pas immédiatement le caractère de l'enfant ; les sobriquets mérités de *Lady Tempête*, de *Lady Babiole*, suffirent à le prouver. Mais au bout de six mois le changement fut assez sensible pour qu'on pût faire entrevoir à la pensionnaire le bonheur de la première communion. L'idée de s'y préparer dignement lui inspira de se vaincre. « Tous ses petits défauts d'enfance commencèrent à s'affaiblir et à se changer en vertus. Son recueillement à l'église, le goût qu'elle paraissait prendre pour tout ce qui avait la piété pour objet, faisait voir que la grâce agissait en elle. Dès lors les amusements de l'enfance n'eurent plus d'attrait pour elle ; les études qu'on lui prescrivait devinrent l'objet de ses soins et de son attention (S. 6). » Elle fut donc admise à la sainte table le jour de Noël 1770, et dès lors elle se sentit appelée à la vie religieuse. Le désir de cette vocation accrut son courage à se vaincre. « Lorsqu'elle tombait dans une faute, on lui disait quelquefois : Quoi, Victoire, vous voulez être religieuse et vous avez de l'attache

⁽¹⁾ *La Vén. Catherine de Francheville* (CBE. 13-14), pp. 47, 116.

à votre volonté ? Vous trouvez pénible d'obéir, etc. Rien n'était plus propre à la faire redoubler d'efforts pour se corriger (S. 7). »

Le passage par le pensionnat ayant ainsi rapidement produit ses fruits, Madame de Saint-Luc en retira bientôt sa fille pour lui faire donner des leçons particulières, à l'exception du catéchisme qu'elle se réserva. Une mère qui donnait comme elle de hauts exemples de piété et de vertu, ne pouvait être qu'une parfaite éducatrice.

La famille de Saint-Luc vivait, tantôt à la campagne, tantôt à la ville. Monsieur de Saint-Luc, nommé en 1771 président à mortier au parlement de Bretagne, dut résider à Rennes jusqu'en 1774. A cette époque il prit sa retraite et se retira définitivement dans la terre du Bot, à quelques lieues de Quimper dont son frère ⁽¹⁾ occupait l'évêché depuis 1773. Lorsque Victoire séjournait à Rennes, elle aimait à se rendre au monastère de la Visitation ; éloignée désormais du Colombier, elle engagea une correspondance régulière avec l'une de ses anciennes maîtresses, Madame de Bouteville. Se faire elle-même Visitandine était pour lors tout son désir. Elle méditait d'entrer en religion un peu avant sa dix-septième année, si ses parents y voulaient consentir.

En attendant, le château du Bot lui offrait déjà l'image d'un couvent. La cloche y réglait les exercices. A la chapelle où reposait le Saint-Sacrement, la jour-

⁽¹⁾ Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 17 juillet 1734, élève des Jésuites, puis des Sulpiciens, chanoine de Rennes, abbé de Langonet. Nommé évêque de Quimper le 1^{er} mai 1773 et sacré à Conflans par Christophe de Beaumont le 1^{er} août. — A. Jean, *Les Evêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*. (Paris, Alph. Picard, 1891), p. 434.

née s'ouvrait par « la prière du matin et une lecture de piété; la messe se célébrait ensuite, peu après on se réunissait pour le déjeuner, puis chacun allait à son emploi. Madame de Saint-Luc s'occupait d'abord de l'éducation de ses enfants, puis elle réunissait ceux du quartier pour leur faire le catéchisme; elle partagea ensuite cette occupation avec ses filles et on forma plusieurs classes. Après le dîner et une courte récréation, on se réunissait pour le travail, on lisait d'abord la vie des saints, puis quelque livre instructif et édifiant. Vers le soir, on disait le chapelet en commun suivi d'une lecture et d'une visite au Saint-Sacrement. Une heure environ après le souper, une lecture et la prière terminaient la journée (S. 12). »

Dans un pareil milieu les vertus de Victoire grandirent facilement. Comme le château servait non seulement d'école de catéchisme, mais aussi de dispensaire aux pauvres du pays, la jeune fille eut l'occasion d'exercer les œuvres de miséricorde corporelle. Sa mère lui confia la garde de la pharmacie et lui demanda son aide pour les pansements. Victoire « s'acquittait de ce soin avec une attention singulière; les plaies les plus infectes étaient les plus de son goût, et à l'exemple de Madame de Chantal, elle en voulut sucer le pus. Elle se mettait souvent à genoux avec respect pour servir les membres souffrants de Jésus-Christ, les consolait, les pansait avec une tendre affection, avait toujours quelque mot édifiant à leur dire.

» Il y avait, de fondation, dans la maison, un pauvre que la vieillesse et les infirmités rendaient digne de ce choix (et l'un succédait à l'autre); elle lui faisait de fréquentes visites, le consolait, l'encourageait à la patience, l'exhortait à la mort, et lui faisait entrevoir le poids de gloire et de bonheur qui lui était destiné comme

au pieux Lazare pour prix de ses souffrances et de sa pauvreté (S. 13-14). »

A ce dévouement pour les pauvres, Victoire joignait l'amour de la pénitence. Elle aimait à se mortifier, à contrarier en elle le goût de la parure et le plaisir de la table. Elle usait d'instruments de pénitence, qu'elle avait confectionnés avec une ingénieuse adresse. Bref elle méritait le surnom de « petit saint Jérôme » qu'on lui donnait dans l'intimité de la famille. Il arriva même que sa mère dut la surveiller de près et lui faire de sages remontrances, pour l'empêcher de nuire notablement à sa santé.

Nous aimons à signaler en Mademoiselle de Saint-Luc ces traits de ressemblance avec Mademoiselle de Francheville. La grande fondatrice des retraites de femmes en Bretagne avait elle aussi mené une vie pénitente et exercé la miséricorde corporelle, avant de se dévouer à la conversion et à l'amélioration des âmes. Pour ne citer qu'elle, sa première auxiliaire, Mademoiselle de Kerderf passa par les mêmes étapes. Il semble que Dieu veuille nous avertir par ces exemples éclatants que l'œuvre des retraites exige beaucoup d'abnégation personnelle et de charité pratique.

II. — Vocation.

Penchant pour divers instituts. — Séjour à Quimper. — Victoire se décide pour la Retraite. — Son entrée dans la Société.

Manifestement Victoire de Saint-Luc était appelée à quitter le monde et à entrer en religion. Quel cloître pourrait un jour se réjouir de la recevoir, il dut se former là-dessus à diverses époques des pronostics différents. L'élue de Dieu hésitait à choisir sa demeure, comme le rapporte Madame de Silguy (p. 15-17) : « En admirant dans l'ordre de la Visitation cette abnégation, ce détachement, ces vertus toutes intérieures, et cet esprit de ferveur qu'il a conservé jusqu'à nos jours, elle ne trouvait point à satisfaire cet amour brûlant qu'elle avait pour la pénitence, et elle penchait pour celui du Carmel, et même pour les Pauvres Clarisses. La règle de saint Augustin que suivent les Dames Hospitalières excitait aussi son ambition; elle ne voyait rien de plus beau que de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ et de leur consacrer sa vie. Elle eût voulu embrasser tous ces différents ordres qui, comme autant de fleurs choisies, ornent, avec une admirable variété, le jardin du divin Époux, mais le Seigneur avait d'autres vues sur sa servante. Le jubilé de l'année sainte s'ouvrit à Quimper, au mois de mai 1776, elle accompagna ses parents dans cette ville et en suivit tous les exercices avec la plus grande piété; elle resta ensuite deux mois chez les dames Ursulines, pour se perfectionner dans la

peinture, en prenant quelques leçons d'un excellent maître qui y était alors (M. Valentin).

» C'était là que Dieu l'attendait pour lui faire connaître sa volonté, et faire cesser ses incertitudes. Pendant le séjour qu'elle y fit, elle eut le temps de voir et de connaître une sainte société, connue sous le nom de Demoiselles de la Retraite... Elles donnaient alors à Quimper douze retraites par an : huit bretonnes pour les gens de la campagne et quatre françaises ⁽¹⁾. Ces retraites étaient nombreuses et produisaient des conversions et des fruits abondants. Cette maison était parfaitement composée, et formait une société d'anges sur la terre. Mademoiselle Victoire fut frappée du bien qu'elle opérait. Être associée à la fonction d'apôtre, coopérer au salut des âmes, lui parut au-dessus de toutes les austérités corporelles, et même des soins des malades, et pouvait d'ailleurs s'y allier en partie. Elle réfléchit mûrement, demanda les lumières de l'Esprit-Saint, dans la prière et dans la communion; enfin après bien des irrésolutions, guidée par son saint oncle qui lui répétait souvent ces paroles du prophète Daniel : que ceux qui enseigneront aux autres la voie du salut brilleront comme des astres dans l'éternité (paroles qui firent sur elle une impression profonde), elle se décida irrévocablement pour cette sainte maison, et ne s'occupa plus que de se rendre capable d'y opérer quelque bien. Elle avait alors quinze ans. »

(1) « L'œuvre se soutenait grâce au concours dévoué de M. l'abbé Liscoat, supérieur du Grand Séminaire, de MM. les abbés de Larchantel, Cossoul et le Borgne de Kermorvan, etc. MM. Siner et Chevalier prêchaient « les retraites bretonnes ». Peyron, *Notice historique sur les Retraites de Quimper et d'Angers* (Desclée, 1901), p. 39.

Revenue au château du Bot, elle fit approuver son dessein par ses parents et s'appliqua aussitôt à l'étude sérieuse du breton, qu'elle parlait déjà suffisamment pour enseigner le catéchisme. Elle en vint à pouvoir composer en cette langue des exhortations de piété. Elle apprit aussi le latin avec le précepteur de ses frères, afin de comprendre le saint office, l'évangile, le livre de l'*Imitation* et les écrits des Pères de l'Église. Elle lut les meilleurs ouvrages d'ascétisme, les vies des saints, en faisant des extraits, y recueillant des sentences qui lui serviraient pour toucher les cœurs. Elle continua de cultiver son talent de peinture. « Elle y employait tous les jours un certain temps, et trouvait un extrême plaisir à composer des sujets pieux, à faire des images dévotes, des pales pour le saint sacrifice, et même des tableaux de dévotion en miniature, au pastel et à l'huile (S. 18). » Enfin, sans négliger les œuvres de miséricorde ni restreindre ses austérités, loin de là, Victoire entretenait et développait surtout en son cœur le zèle des âmes. Elle s'affligeait au récit des offenses faites à Dieu, elle priait pour la conversion des infidèles, elle formait des projets pour doter les paroisses de catéchistes, et les peuples déshérités, de missionnaires. Elle soupirait sans cesse après le moment de se consacrer elle-même à l'apostolat de la Retraite.

Sa mère eût consenti à son départ, mais son père voulait qu'elle attendît ses vingt et un ans. Elle fit un postulat d'un an dans la maison paternelle, comme c'était alors l'usage de la Société. « Enfin arriva le jour heureux fixé par son saint oncle, 2 février 1782, où elle devait faire son sacrifice au Seigneur. Elle s'arracha du milieu d'une famille qu'elle aimait tendrement et dont elle était aimée de même... Tous la

pleuraient : parents, amis, connaissances, les pauvres qu'elle avait soulagés, tous ces vieux serviteurs qui l'avaient vu naître. On voulut épargner des adieux trop touchants à son père. Le matin avant le jour, Madame de Saint-Luc, accompagnée de ses quatre filles, se rendit en silence à la maison de la Retraite. En apercevant ces murs : « Voilà, dit Mademoiselle Victoire, le lieu de mon repos et la maison que j'ai choisie pour ma demeure ! »

« Madame de Saint-Luc demanda la supérieure (Mademoiselle du Clesmeur) et lui présentant sa fille : « Je viens, lui dit-elle, Mademoiselle, vous remettre entre les mains les prémices de ce que j'ai de plus cher au monde. » Cette sainte supérieure la reçut avec une extrême bonté. Elles passèrent de suite à la chapelle où M. l'évêque les attendait ; il revêtit sa nièce du saint habit, fit un discours touchant relatif à la circonstance, célébra la sainte messe, où toutes ces dames communiaient... Madame de Saint-Luc passa tout le jour avec ses enfants dans cette sainte maison et retourna le soir chez elle tâcher d'adoucir à son mari le premier sacrifice qu'ils venaient de faire (S. 29-30). »

III. — Vie religieuse.

Exercice des vertus. — Epreuves intérieures. — Fructueux apostolat.
— Retraites personnelles. — Maladie.

Depuis trop longtemps Victoire de Saint-Luc désirait se consacrer au service de Dieu pour que sa nouvelle existence ne la mît pas au comble du bonheur. « Peu après son entrée, il se donna une retraite bretonne ; grâce à l'étude qu'elle avait faite de cette langue, à son heureuse mémoire, et surtout à son ardent désir de procurer la gloire de Dieu, elle put y travailler, et elle le fit avec le plus grand succès...

» Persuadée avec raison que les exercices de la retraite ne peuvent produire de fruits qu'autant que l'on est pénétré soi-même des vérités qu'on enseigne aux autres et qu'on les met en pratique, Mademoiselle de Saint-Luc s'appliqua à exercer toutes les vertus. Dieu bénit tellement ses désirs et ses travaux, et donna une telle onction à ses paroles que, dès qu'elle ouvrait la bouche, tous les cœurs étaient touchés par la grâce du Saint-Esprit qui les animait. On ne l'appelait que la bonne, la sainte Victoire, tant était grande la vénération qu'elle inspirait à tous ceux qui l'entouraient (S. 31-32). »

La jeune religieuse, après une période de consolations, vit commencer un temps d'épreuves inté-

rieures ⁽¹⁾, d'autant plus cruelles qu'il s'agissait de savoir si elle devait persévérer dans une vocation si chère à son cœur. L'attrait pour le Carmel se réveilla plus puissant que jamais. Victoire se disait que Dieu ne l'avait pas appelée « aux sublimes fonctions de l'apostolat dont elle se reconnaissait indigne, et qu'elle eût dû se borner à prier sans cesse pour la conversion des pécheurs, à châtier son corps par la pénitence et à l'offrir en holocauste pour eux, à l'exemple de plusieurs saints. Ces pensées lui faisaient une telle impression que sa santé en était altérée (S. 33). » Pour surmonter cette crise, Victoire par la prière recourut à Dieu, dont elle voulait uniquement accomplir la sainte volonté ; et afin qu'il la lui fît connaître, elle demanda à consacrer quelques jours aux exercices d'une retraite particulière ⁽²⁾. Dans cette solitude, Dieu parla à son cœur et lui rendit la paix, si bien qu'elle ne douta plus de sa voie, et s'employa avec une ferveur nouvelle à la conversion des âmes.

« A l'exemple de Notre-Seigneur, les plus anciennes et les plus grandes pécheresses étaient celles qui avaient le plus d'accès auprès d'elle : elle les recherchait dans les retraites, les attirait par le charme de sa douceur, et souvent les convertissait. Lorsqu'elle en avait l'espérance, sa joie était extrême. En travaillant par ses exhortations à les retirer du vice, elle

⁽¹⁾ Ce fut, semble-t-il, durant la deuxième année de sa vie religieuse, en 1783. Voir Pouplard, p. 78-79.

⁽²⁾ La Bibliothèque des Exercices possède l'exemplaire des *Exercices spirituels* de saint Ignace (traduction du P. Vatie, Paris, 1688), qui fut à l'usage de Victoire de Saint-Luc. Il porte sur une des gardes son nom et celui de sa nièce, Mademoiselle (Angélique) de Silguy, Dame de la Retraite.

leur donnait encore des secours pour les mettre à l'abri des occasions de rechute (S. 34). »

Victoire ne réussissait pas moins avec d'autres catégories de retraitantes. « Dans les retraites, il y avait souvent des jeunes personnes qu'on disposait à la première communion, et c'était Mademoiselle de Saint-Luc qu'on chargeait de ce soin. A l'exemple de Notre-Seigneur, qui disait à ses disciples : « Laissez venir à moi ces petits », elle avait un attrait particulier pour ce premier âge de la vie; l'innocence et la candeur de ces enfants la charmaient, elle donnait tous ses soins à leur instruction, afin de les préparer à faire cette sainte action...

» C'était un bonheur pour elle quand l'époque des retraites approchait, surtout quand elles devaient être nombreuses (les bretonnes montaient quelquefois jusqu'à trois cents). La vue du travail ne l'effrayait pas; au contraire, elle le désirait. Elle redoublait alors de ferveur pour demander à Dieu qu'il inspirât à beaucoup de personnes le désir de faire la retraite. Pendant les huit jours qu'elle durait, elle priait sans cesse pour elles... Elle regardait ces bonnes femmes comme ses sœurs en Jésus-Christ, peut-être plus agréables qu'elle à ses yeux, comme des âmes d'élite que le bon Pasteur ramenait à son bercail, et dont la ferveur allait le dédommager de leur éloignement. Ces pensées lui inspiraient une tendre charité, et un grand zèle pour le salut de leur âme (S. 35-37). »

Victoire de Saint-Luc ne se contentait pas des travaux de la retraite. Elle s'occupait encore à soulager dans leurs besoins les pauvres de la ville, à panser comme autrefois les plaies des infirmes, à consoler les malades, à exhorter les mourants. Il ne lui suffisait

pas de peindre souvent sur la toile la dévote image du Cœur de Jésus; elle entendait reproduire en son âme la charité de ce Cœur compatissant.

En 1784, Victoire fit sa retraite sous la direction de l'abbé de Penanros, ancien Jésuite ⁽¹⁾. Ce fut pour elle l'occasion de renouveler son activité apostolique. « Monsieur de Penanros, écrivait-elle dans ses notes intimes, m'a exhortée de m'appliquer avec un grand zèle à toutes les choses qui sont de mon état, remerciant sans cesse le Seigneur de la grâce infinie qu'il m'a faite de m'y appeler... Pour ce qui regarde mes exercices, il m'a singulièrement recommandé de m'appliquer toujours à les bien apprendre, de me les être redits et de les savoir toujours imperturbablement avant que chaque retraite commence; si je les sais bien, je les dirai aussi certainement beaucoup mieux et ils feront beaucoup de fruits. C'est une petite fidélité gênante qu'il me commande en esprit de pénitence et dont il me défend de me jamais dispenser... Je puis (à ce que m'assure Monsieur l'abbé) avoir autant de

(1) L'abbé de Penanros pourrait bien être le même personnage que le P. Le Guillou, dont on a parlé plus haut (p. 23). Il se nommait en effet Hervé-Rolland *Le Guillou* de Penanros. Né à Quimper en 1737 et entré dans la Compagnie en 1754, il était professeur de Seconde à Caen, au moment de la dispersion des Jésuites français (1762). Il revint sans doute alors dans son diocèse natal et y reçut la prêtrise. Ami de la Retraite pour laquelle il composa en breton l'explication des images du P. Huby, il fut aussi l'ami de la famille de Saint-Luc et passa dix-sept ans au Bot comme aumônier et précepteur. La seule raison pour ne pas l'identifier à coup sûr avec le P. Le Guillou, est l'existence d'un ancien Jésuite de même nom, peut-être de même race, le P. Grégoire-Hervé Le Guillou, né à Coray en 1724, entré dans la Compagnie en 1740, profès en 1758, ministre au collège de Paris en 1762 et décédé à Quimper après 1788.

mérites à faire mon petit catéchisme, que les missionnaires dans leurs fonctions évangéliques, si je le fais avec plus de zèle et d'amour (1). »

Deux ans plus tard, pour la retraite de 1786, son oncle, l'évêque de Quimper, lui servit de directeur et obtint d'elle un sacrifice qu'elle répugnait à faire. Victoire, on le sait, pratiquait volontiers les austérités corporelles. Sa supérieure, qui était depuis 1783 Made-moiselle Marie-Charlotte de Marigo, y voulait mettre de justes bornes, et l'ardente religieuse regimbait. Enfin elle se soumit : « Non, plus de réserve, ô mon Dieu, dans l'holocauste que je veux vous faire de ma propre volonté. Cette attache à mon sens pour ce qui regarde l'article de jeûne était cet Isaac chéri dont je ne pouvais me résoudre à vous faire le sacrifice...; mais c'en est fait encore une fois, je me rends, et je ne m'écarterai plus des voies de l'obéissance (2). »

Victoire s'en écarta-t-elle encore volontairement ou par une illusion non coupable ? Toujours est-il qu'une grave maladie, dont on attribua la cause à ses imprudences, vint en 1790 prouver combien sa supérieure avait raison de lui imposer la modération. « Il y avait à peu près huit ans qu'elle était à la Retraite... Son mal dégénéra en fièvre tierce, et elle tomba dans un état de langueur qui donna les plus vives inquiétudes. Son esprit de renoncement et de sacrifice et son amour pour ses saintes règles la portèrent à refuser la permission qui lui fut offerte d'aller changer d'air chez ses parents, quoiqu'elle les aimât avec beaucoup de tendresse. Parfaitement soumise à la volonté de Dieu,

(1) Pouplard, p. 89-90.

(2) Pouplard, p. 91.

on ne l'entendit jamais proférer une plainte pendant plus d'un an de souffrances, et elle ne témoignait de répugnance que pour accepter les adoucissements nécessaires à ses maux. Les douleurs aiguës succédèrent à cette espèce de marasme; elle se plaisait à les augmenter par des mouvements violents et un exercice forcé, ce qui lui procura des sueurs abondantes, qui lui devinrent salutaires. Le Seigneur qui la destinait à souffrir de plus grands tourments pour son nom lui rendit la santé (S. 38-39). »

IV. — Commencements de la persécution.

Attitude courageuse de Mgr de Saint-Luc. — Sa nièce écrit à Le Coz. — L'intrus Expilly. — Prohibition des retraites. — Nouvelle maladie de Victoire. — Visite des commissaires du District.

Depuis longtemps Mgr de Saint-Luc observait les approches de la révolution. Dès 1776, profitant du jubilé, il avait dénoncé du haut de la chaire les agissements souterrains de la Franc-maçonnerie. Plus tard (juillet 1790), quand se préparait la Constitution civile du clergé, il confia ses inquiétudes au pape Pie VI. Dans l'intimité, et particulièrement lorsqu'il se rendait à la Retraite, pour s'y distraire un peu de ses angoisses d'évêque et de gentilhomme, il annonçait aux Directrices les mauvais temps qui allaient venir : « Tout ce que vous voyez n'est rien, mes chères filles; les maux les plus affreux vont fondre sur notre coupable patrie... Mettez toute votre confiance en Dieu seul, et souvenez-vous que le Seigneur n'abandonne pas ceux qui mettent leur espoir en lui (1). » En septembre 1790, il vint une dernière fois bénir les Dames de la Retraite et les encourager à supporter généreusement les persécutions qui seraient pendant longtemps leur unique partage. Il se sentait frappé à mort. En effet, quelques jours après ces adieux, le 26 du même mois, recevant du Département notification de la Constitution

(1) Pouplard, p. 103.

signée par le roi, il dit à son secrétaire, M. Boissière : « Mon ami, voilà notre arrêt de mort ! Je veux répondre sur-le-champ au Département, c'est mon devoir... » Mais Mgr de Saint-Luc avait trop compté sur ses forces et il dut laisser la besogne à faire au secrétaire qui, d'après ses notes, rédigea la protestation adressée au Procureur général syndic du département du Finistère. Dès le soir même, l'évêque approuva l'écrit et, le lendemain matin, il le montra aux personnes qui lui rendaient visite. La supérieure de la Retraite, Madame de Marigo, était du nombre : « Vous allez être contente de moi, ma chère fille », lui dit-il.

Le vaillant évêque de Quimper mourut le 30 septembre. Après les funérailles, qui eurent lieu le 5 octobre, les chanoines publièrent sa protestation contre le schisme. « Recteurs, religieux, professeurs de séminaires, tous y adhérèrent. Le directoire du Finistère n'eut d'autre ressource que de contester la valeur du document; en effet, la pièce n'était ni écrite de la main du défunt ni signée par lui. Mais les chanoines affirmaient qu'il y fallait voir, sous sa forme la plus fidèle, la suprême pensée du prélat (1). »

Nous mentionnons ces faits pour rappeler que Victoire de Saint-Luc avait de qui tenir. La noble intransigeance de l'oncle explique en partie l'héroïsme de la nièce. Celle-ci, quand elle devra affirmer sa foi, se souviendra de l'attitude de ce Saint-Luc mourant et saura aussi protester fièrement.

L'occasion ne s'en fit pas attendre. Un directeur des retraites, bien différent de ses confrères, donna le

(1) P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. I, p. 305.

scandale de prêter le serment constitutionnel et même d'en écrire une apologie. C'était Claude Le Coz, principal du collège de Quimper, futur évêque schismatique d'Ille-et-Vilaine. Victoire lui écrivit, le 29 octobre 1790, une lettre ⁽¹⁾ d'une énergique et touchante éloquence pour le conjurer de réparer sa faute. Elle ne lui ménage pas les reproches : « L'entêtement et l'orgueil, lui dit-elle, ont toujours fait le caractère des hérésiarques » ; mais elle ajoute avec un accent de pitié profonde : « Que Dieu vous préserve, Monsieur, d'un pareil sort !... Qu'il vous donne un peu de cette vraie et sainte humilité qui préserve de l'erreur ou qui la fait généreusement rétracter !... Je prie avec toute l'ardeur dont je suis capable pour cet heureux changement qui glorifierait le ciel, consoleraient les fidèles, déconcerterait l'enfer, et pour lequel je donnerais, je vous assure, de grand cœur jusqu'à la dernière goutte de mon sang... »

Trois jours après cette lettre, un autre scandale non moins affligeant pour Victoire se produisait à Quimper. Expilly, curé de Morlaix, obtenait la succession de Mgr de Saint-Luc par la voie d'un scrutin sacrilège. Il fallut quelque temps à cet évêque intrus pour trouver un prélat consécrateur ; enfin son entrée eut lieu, le 12 mars 1791, dans la cathédrale usurpée. La communauté de la Retraite dut bientôt subir sa visite. S'il avait su que ces Dames se faisaient une gloire de répandre, à leur grand péril, les brefs du Pape qui condamnaient la Constitution civile du clergé, il aurait peut-être évité cette démarche où il ne trouva qu'humiliation. Comme Expilly offrait aux Directrices de prêcher lui-même des retraites : « Monsieur, lui

(1) Le P. Pouplard cite cette lettre en entier, p. 119-126.

répondit Madame de Marigo, nous ne voulons pas de vos services. » L'intrus sortit pour ne plus revenir ; mais la persécution allait suivre. Parmi les religieuses du Finistère, les Dames de la Retraite seraient poursuivies les premières.

« Peu de jours après, écrit leur annaliste, arriva à ces Demoiselles la première injonction de faire le serment, de la part du District... » Le 1^{er} juin suivant, ce fut un arrêté du Département, défendant à Madame de Marigo de donner des retraites sans l'agrément de M. l'évêque du Finistère ou de ses vicaires, et lui ordonnant de leur porter les noms des ecclésiastiques qu'elle appellerait pour les exercices. Plutôt que d'obéir, elle contremanda la retraite de l'Ascension (2 juin). Le 30 du même mois, conclusions du Procureur général syndic : «...Les Demoiselles de la Retraite de Quimper ont manifesté des principes impolitiques et anticonstitutionnels, qui ne peuvent que propager et maintenir les troubles. A la retraite qui s'est donnée chez elles pour la préparation à la Pâque, elles n'ont pas demandé à l'Ordinaire son agrément... Vos commissaires vous rapportèrent qu'ils avaient appris de la Supérieure qu'elles ne reconnaissaient pas M. Expilly pour l'Evêque du Finistère... qu'elles ne recevront chez elles pour prêcher et confesser aucun prêtre assermenté (1)... » Comment les Dames de la Retraite auraient-elles pu réclamer les secours spirituels de prêtres qu'elles savaient suspendus de l'exercice des ordres sacrés ? Aussi le 2 juillet, conformément aux conclusions du syndic, le Directoire nomma une commission chargée de descendre, le jour même, chez les Dames de la Retraite, « pour prendre leur déclaration

(1) Peyron, p. 40-41.

dernière relative à la Constitution civile du Clergé; de laquelle déclaration il sera dressé procès-verbal, et dans le cas où les dites Dames déclareraient persister dans celles qu'elles ont déjà faites, leur sortie dans huitaine de cette maison leur sera notifiée (1)... »

Pendant que préludait l'orage révolutionnaire, Mademoiselle de Saint-Luc subissait de nouveau les atteintes de la maladie. La petite vérole régnant à Quimper, les enfants de Madame de Silguy et cette dame elle-même l'avaient prise. Victoire vola au secours de sa sœur, mais ce fut pour être à son tour victime du fléau. « Son corps ne formait qu'une plaie, et elle surabondait de joie en pensant qu'elle avait quelque ressemblance avec Notre-Seigneur dans sa flagellation. Sa maladie fut longue et douloureuse... Elle s'offrait sans cesse à Dieu en holocauste pour obtenir la conversion des pécheurs (S. 39). » L'abbé René de Larchantel, frère d'une Dame de la Retraite, lui apporta fréquemment les consolations de son ministère. « Ce saint prêtre possédait la science des élus, la connaissance de Jésus-Christ crucifié, il s'attacha à le faire connaître et rechercher de plus en plus à la malade, par les voies de la soumission et de l'obéissance... De ce moment elle comprit plus parfaitement que jamais le mérite de l'abnégation et des sacrifices intérieurs, et au lieu de refuser les petits soulagements que la nature réclame, elle les recevait, et même les demandait, avec humilité et simplicité. Ce renoncement à sa propre volonté devint sa vertu favorite, et elle ne laissait échapper aucune occasion d'en faire des actes (S. 40). » Ainsi Victoire se préparait à la prison et au martyre.

(1) Peyron, p. 42.

Convalescente, elle gardait encore la chambre, quand le 2 juillet 1791, vers cinq heures de l'après-midi, les trois commissaires du District se présentèrent à la Retraite (1). Elle ne comparut donc pas devant eux avec Mesdames de Marigo, Le Borgne, de Larchantel et de Rospiec; mais celles-ci déclarèrent que Madame de Saint-Luc s'unissait à la communauté pour refuser le serment schismatique, et elles donnèrent leurs signatures. « Mais, dit l'un des commissaires, Madame de Saint-Luc n'est pas présente, et personne n'a droit de répondre pour elle. Qui sait si elle ne prêterait pas le serment que vous refusez? — Non, Monsieur, elle ne voudrait pas le prêter, répliqua Madame de Larchantel, son opinion est la nôtre. » Le fonctionnaire voulut s'en assurer par lui-même et, guidé par Madame de Larchantel, il monta chez la malade. « Jamais, s'écria Victoire, jamais je ne prêterai le serment demandé. Je signerai mon refus de mon sang ! »

(1) Voir Peyron, p. 43; Pouplard, p. 145.

V. — La persécution.

Expulsion des Dames de la Retraite. — Victoire chez les Bénédictines du Calvaire. — Confection et distribution d'images du Sacré Cœur. — Les frères La Roque Trémaria. — Victoire citée à comparaître. — Les Saint-Luc suspects.

Le 6 juillet, une dernière messe fut célébrée à la Retraite par un prêtre fidèle, curé de Kerfeunteun, qui consumma les saintes espèces. Le 7, les commissaires du District revinrent pour l'inventaire du mobilier et pour l'apposition des scellés. « Quoi, Mesdames, disaient-ils, quoi ! vous auriez le courage d'abandonner tant de richesses ! Faites le serment et le tout vous restera. » Mais rien ne pouvait séduire les vaillantes Directrices. Elles demandèrent seulement et obtinrent qu'on pourvût leurs six servantes d'un ménage complet. Quant à elles-mêmes, on les obligea à se contenter de bien peu : « un couvert d'argent, un lit, une paire de draps, une petite table et une chaise ». Sur les autres « richesses », consacrées par les charitables Demoiselles à l'usage des nombreuses retraitantes, les scellés furent apposés, en attendant le gaspillage. Enfin, le 9 juillet 1791, les Directrices « sortirent de ce lieu si cher, en bénissant le Seigneur de les avoir trouvées dignes de souffrir pour son saint Nom, et en priant pour leurs persécuteurs » (1).

(1) *Annales* citées par Peyron, p. 44-45.

Les expulsées se réfugièrent chez les Bénédictines du Calvaire, où la Mère de Penfentenyo, prieure, leur offrit généreusement asile. Elles devaient y passer plusieurs mois.

Durant une partie de ce temps, Victoire put jouir de la présence de sa mère et de ses deux plus jeunes sœurs, qui lui tinrent compagnie au Calvaire. Ce fut un surcroît d'édification pour la double communauté. « Madame de Saint-Luc surtout édifiait les religieuses même par sa pieuse résignation : dans les prières qu'elle faisait en commun avec ses filles, elle demandait tous les jours à Dieu l'esprit de renoncement, de sacrifice et particulièrement l'esprit du martyre, si Dieu les en favorisait (S. 42). »

Victoire, dans l'impossibilité où elle était de continuer le ministère des retraites, ne cessait point pourtant d'exercer l'apostolat. Elle priait pour l'Église de France dévastée; et l'on conserve une belle et touchante prière à saint Michel, qu'elle composa en ce temps-là (1). Par ses conversations et par ses lettres, elle prêchait la fidélité au devoir présent. Elle encourageait les prêtres fidèles; parfois elle exhortait au repentir un malheureux insermenté. Elle travaillait à propager la dévotion au Sacré Cœur. « Mademoiselle de Saint-Luc, nous rapporte sa sœur Angélique, consacrait à la peinture tous les moments dont elle pouvait disposer. Son ardent amour pour le Sacré Cœur de Jésus la porta à faire un grand nombre d'emblèmes représentant ce divin Cœur. Elle en distribuait à ses parents, à ses amis, afin de propager cette salutaire dévotion. Le médecin Trémaria étant entré chez ces dames pour voir une malade, la trouve dans cette

(1) Voir Pouplard, p. 156.

occupation. Mademoiselle Victoire lui offre une de ces images. Il l'accepte et en demande une autre pour son frère, commandant un vaisseau à Lorient. Elle la lui donne, en lui disant de recommander à monsieur son frère d'y mettre sa confiance, que c'était le moyen d'attirer sur lui les bénédictions du ciel (S. 42). » Nous verrons comment cet acte si simple et tout de piété sera jugé crime capital par le fanatisme révolutionnaire. Victoire l'expiera sur l'échafaud !

Les Bénédictines étant inquiétées à leur tour, les Dames de la Retraite durent abandonner le Calvaire en 1792 et chercher d'autres refuges. Tandis que la supérieure, Mademoiselle de Marigo, accueillie par les Nouvel de la Flèche, se rendait au château de la Coudraie avec Mademoiselle de Larchantel, Mademoiselle de Saint-Luc se retira au Bot chez ses parents. Ceux-ci aux yeux des prétendus *patriotes* passaient déjà pour *suspects*. Il serait long de dire toutes les tracasseries dont on les accabla. Le 15 octobre 1792, Monsieur et Madame de Saint-Luc furent emmenés à Quimper et placés pendant six semaines sous la surveillance du Directoire départemental. En 1793, après la mort du roi, toute la famille eut à subir le même traitement, l'espace de six mois. C'est durant ce séjour que Victoire fut appelée devant le juge, à l'occasion du procès des frères Trémaria. Une lettre de l'officier de Marine, Victor La Roque Trémaria, avait été saisie où il parlait du *Cœur* qui « devait le suivre dans les combats » et dont « la charmante Victoire » lui avait fait présent. Son frère, le médecin Alexandre La Roque Trémaria, interrogé à ce sujet, répondit, le 20 mars, « que ce Cœur était un morceau d'étoffe brodée, que la citoyenne Saint-Luc de la Retraite avait destiné pour son frère, pour le rendre dévot ». Là-dessus,

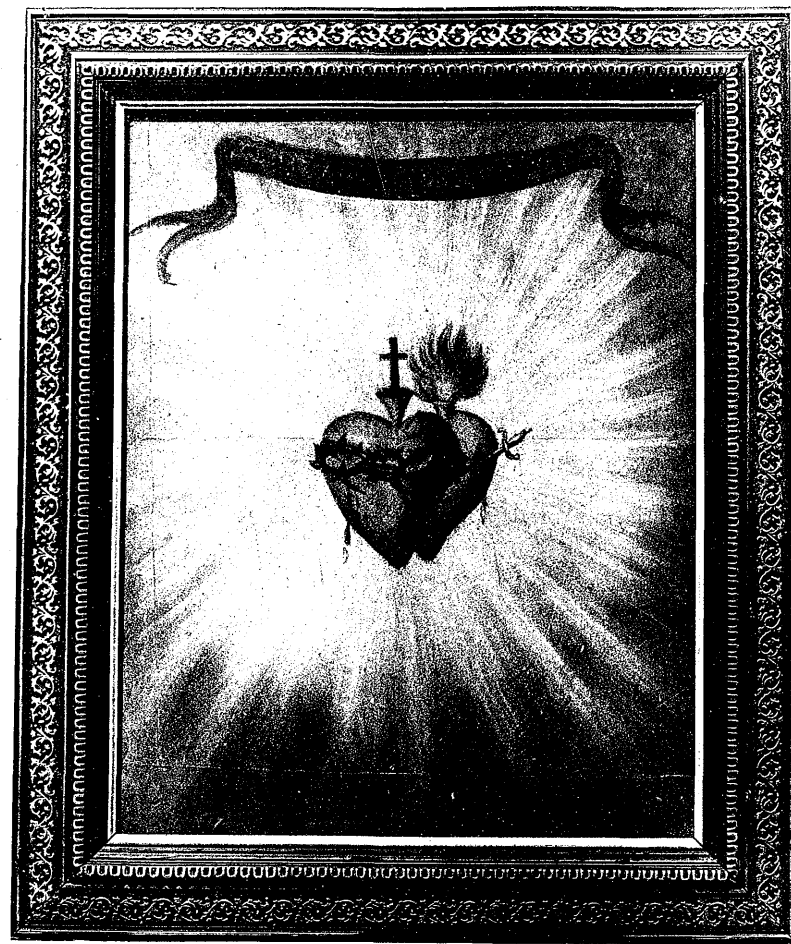


IMAGE DES SACRÉS-CŒURS

Peinte au pastel par Victoire de Saint-Luc

Victoire est citée à comparaître le 23. On la questionne sur le présent fait à l'officier. Elle répond qu'elle ne lui a point donné directement cet emblème, « qu'à la vérité elle en remit plusieurs au médecin La Roque sur sa demande et sur celle de ses sœurs ». — Mais cet emblème n'est-il pas le signe de ralliement des contre-révolutionnaires ? — Elle répond « que jamais elle ne l'avait entendu dire jusqu'ici, et qu'elle n'y a jamais pensé ; qu'elle n'a vu dans ce Cœur qu'un signe de dévotion et de paix, et que c'est dans cette vue qu'elle a faits et donnés tous ceux qu'elle a travaillés » (1). A son tour, le 30 mars, Victor Trémaria comparait à Lorient pour s'expliquer sur l'emblème contre-révolutionnaire, « un morceau d'étoffe violet, sur lequel est attaché un cœur brodé en coton sur un fond blanc, entouré d'une couronne d'épines et surmonté d'une croix brune ». L'officier proteste qu'il n'y a pas vu le signe de ralliement qu'on prétend y voir ; et le médecin, interrogé encore le jour suivant, répond avec à-propos « ne l'avoir jamais regardé comme un signe de ralliement des contre-révolutionnaires ; mais seulement comme un signe de dévotion auquel la demoiselle de Saint-Luc avait confiance, le croyant d'autant moins un signe de ralliement qu'il connaît un très grand nombre de ceux qu'on appelle aristocrates qui n'en ont jamais demandé ni porté ; tandis qu'il connaît aussi de bons patriotes, surtout des femmes qui en portent ».

Fouquier-Tinville, quelques mois plus tard, le 26 décembre 1793, pour persuader au Tribunal révolutionnaire de Paris que « les deux frères sont les chefs de toutes

(1) Archives départementales du Finistère, L. 15.

les conspirations qui ont été formées dans le département du Finistère et du Morbihan, depuis le commencement de la révolution », allèguera entre autres preuves le *Cœur brodé*, « le cœur des fanatiques, signe de ralliement de la Vendée » que « la nommée Saint-Luc, ex-religieuse », avait envoyé à Victor Trémaria. Il n'en fallait pas plus pour condamner à mort le médecin et l'officier de marine, qui périrent sur l'échafaud le jour même. Mais la fureur sanguinaire de Fouquier-Tinville devait l'entraîner à cette autre injustice non moins atroce de poursuivre Victoire, les parents de Victoire, et quelques autres, tous « prévenus de complicité dans l'affaire des frères La Roque condamnés par jugement du Tribunal de conspiration contre la République » (1).

(1) Archives Nationales. Tribunaux Révolutionnaires. — 10 mars 1794. Carton W^{rbis}. Cote 422. N° 958.

VI. — Les étapes du martyre.

Derniers jours passés au Bot. — Les Saint-Luc prisonniers à Carhaix. — Leurs souffrances. — Courage de Victoire. — Son transfert à Quimper. — Récit du voyage. — Aspirations vers le martyre. — Mauvais traitements. — Pétition pour être jugée à Brest. — Rencontre de l'abbé Riou.

L'interrogatoire auquel Mademoiselle de Saint-Luc avait été soumise n'eut pas de conséquence immédiate. Vers la fin d'août 1793, toute la famille put revenir au Bot. Mais la joie de revoir ces lieux aimés ne dura guère; elle fut troublée par des visites domiciliaires et par la nouvelle d'arrestations opérées çà et là dans le pays. « Six semaines environ se passèrent dans les agitations et les incertitudes. Mademoiselle de Saint-Luc et sa vertueuse mère se préparaient à tout, encourageant tout ce qui les entourait et se soumettant sans réserve à tout ce qu'il plairait à Dieu d'ordonner de leur sort. La ressource des sacrements leur était interdite; elles y suppléaient par leurs désirs et la ferveur de leurs prières, et Dieu les fortifia de sa grâce (S. 47). »

« Ce fut le 10 octobre 1793 qu'un détachement de gendarmes se rendit au Bot, pour enlever toute la famille et la conduire à Carhaix. Elle n'était composée dans ce moment que de quatre personnes : Monsieur et Madame de Saint-Luc, Mademoiselle Victoire et Mademoiselle Euphrasie, la plus jeune de leurs filles... Les gendarmes pénétrèrent d'abord dans l'appartement du respectable chef de la famille que des douleurs

journalières retenaient sur un lit de repos... Les ordres étaient précis, il fallait partir de suite ; les apprêts de ce triste voyage ne furent pas longs. Tous les soins se portèrent à trouver un attelage tel que le pouvait supporter M. de Saint-Luc que le mouvement faisait beaucoup souffrir... Les voyageurs priaient ensemble, se résignaient, acceptaient la croix qui leur était offerte, quelque pesante qu'elle fût.

» Arrivés à l'entrée de la nuit à Châteaulin, on voulait les faire coucher à la prison, lieu extrêmement étroit, qui pouvait contenir six hommes à l'aise, et où étaient entassés vingt-quatre voleurs ou assassins. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent de rester à l'auberge. Le lendemain on se rendit à Carhaix. En apercevant cette ville, hôtel des captifs, leurs cœurs s'émurent et leurs esprits se remplirent de noires réflexions. Mademoiselle Victoire et sa vertueuse mère se fortifièrent mutuellement, adorèrent la main de Dieu ; et chacun s'écria intérieurement : *O Crux, ave !* On les avait empêchés de rien emporter pour leur utilité ou commodité, les assurant que la maison était préparée pour les recevoir, et qu'on n'y manquerait de rien ; mais depuis la sortie des Dames Hospitalières ⁽¹⁾, elle avait servi de caserne, ce qui l'avait entièrement dégradée, et les appartements de la plus grande malpropreté n'offraient à des voyageurs fatigués ni chaises ni table, pas même un méchant grabat. Une soupe qu'on put se procurer avec peine, un morceau de pain sec, et une cruche d'eau d'emprunt, composèrent le premier repas, servi sur la terre nue.

(1) La prison improvisée de Carhaix était l'hôpital de Notre-Dame de Grâce, d'où l'on avait chassé les Augustines.

» Cette famille fut une des premières qui habitèrent cette maison, qui, quoique très vaste, en moins d'un mois, se trouva tellement peuplée que tous les coins et recoins en étaient habités. Il s'y trouvait réuni des gens de tous pays (français, anglais, espagnols, etc.), de tout état, de tout âge, de toute opinion, de toute religion ; il y en eut même qui n'en avaient aucune. Les détenus y éprouvèrent tous les genres de dénuement et de vexations : ils manquèrent du plus absolu nécessaire ; sans cesse on faisait des visites les plus effrayantes, et on leur enlevait pour leurs frères d'armes (disait-on) les choses de première nécessité ; plusieurs fois on fit, au club, la motion de les égorger... Ils manquaient continuellement de vivres ; même de pain et d'eau, ils n'en avaient que de mauvaise qualité. L'humidité, la pluie, le froid, le vent, l'air épais, tout pénétrait dans leur triste demeure et conspirait contre eux. La maladie enleva plusieurs personnes, quelques-unes sans qu'elles pussent obtenir ni remèdes, ni médecins, ni aucun secours spirituel.

» Mademoiselle de Saint-Luc pratiqua dans cet affreux séjour toutes les vertus : douceur, patience, résignation, zèle pour le salut des âmes. Comme l'Apôtre, elle se faisait toute à tous, pour les gagner à Jésus-Christ. Dans le dénuement qu'elle éprouvait, son ingénieuse charité lui faisait encore trouver le moyen de soulager les indigents et de partager son pain avec eux. On admirait sa gaieté, sa sérénité, son égalité d'âme. Elle s'occupa même avec Mademoiselle sa sœur à composer le journal de leur séjour dans cette arrestation (*sic*), et quelque tristes que fussent les faits qu'elles avaient à raconter, elles ont répandu dans ce petit ouvrage

beaucoup d'intérêt, de gaieté et d'enjouement (1). Mademoiselle Victoire rendait la vertu aimable et inspirait le désir de la pratiquer. Elle convertit un jeune homme qui se vantait d'être athée, et que son titre de religieuse avait prévenu contre elle... D'autres, touchés de la grâce et admirant une religion qui produit tant de vertus, changèrent de vie et en ont mené depuis une très chrétienne. Mademoiselle de Saint-Luc passa trois mois et demi dans cette maison (S. 49-52). »

Le mandat d'arrêt, lancé par Fouquier-Tinville après l'exécution des frères Trémaria, amena le transfert de la prisonnière de Carhaix à Quimper. Victoire raconte elle-même à Madame de Marigo, sa supérieure, ce douloureux voyage, dans une longue lettre du 4 février 1794, où l'on admire autant de belle humeur que de sainte résignation, et que nous regrettons de devoir abréger.

« Ce fut le 31 janvier que je reçus la nouvelle de mon enlèvement, par la vue de deux gendarmes qui venaient me chercher. Leur présence et leur mission inattendue me fit, au premier moment, pâlir; mais je ne fus pas longtemps à me remettre. Il n'en fut pas de même de mon pauvre papa et de ma chère maman, dont je laissais les cœurs pénétrés, quoique

(1) Le *Journal historique tragi-comique de notre séjour dans la prison* de Vic. et Euph. de Saint-Luc a été publié à la suite du récit de Madame de Silguy par la marquise Olivier de Kermel, petite-nièce de Victoire par alliance (p. 65-131). Il se compose de deux épîtres, adressées à des amies qui se trouvaient aussi en prison, près de Quimper, à Crémar. Le style un peu précieux et le ton toujours gai de ces épîtres n'arrivent pas à dissimuler les souffrances, les privations et les angoisses de l'incarcération à Carhaix. Il y a même entre la forme et le fond un contraste poignant; mais quelle énergie de caractère suppose cette façon de raconter ses propres malheurs!

incertains encore sur l'objet de cette réquisition et sur la décision de mon sort. (Que sera-ce donc actuellement!) Faute de chevaux, nous ne nous mîmes en route que le lendemain, 1^{er} février, où escortée de mes deux gardiens, je montai sur ma bête chevaline, et eus de belle manière à lutter contre le vent et souvent la pluie. Nous poussâmes jusqu'à Pleyben (1), d'où le lendemain, vers sept heures, nous prîmes la route d'ici (Quimper), en dépit de l'intempérie de l'air qui nous ménagea encore bien moins que la veille... Nous eûmes des chemins abominables, où on avait plus d'eau que de terre. Notez que mon cheval était borgne. En tout il n'avait qu'un étrier; on me l'avait même aussi présenté avec le licou seul et sans bride; mais c'était par trop, et j'en fis chercher une, et bien me prit, car sans cela, je me serais cassé le col, car mon cheval s'abattit une fois net sous moi; mais Dieu merci, j'ai eu la force de le relever avec la bride sans me démonter et je ne me fis nul mal...

» J'eus le guignon de faire verser des larmes et de voir s'allonger tous les visages à mon arrivée, comme ils avaient fait à mon départ; de fait, c'est là ma plus grande peine que d'être un sujet de douleur pour mes parents et nos amis; car, quant à moi, Dieu me fait la grâce de n'en sentir aucune pour ma position, d'être gaie et tranquille, m'abandonnant avec confiance entre les bras de son aimable Providence et une entière résignation à sa volonté sainte et adorable... L'allusion et la comparaison que je faisais toute la journée, de mon entrée à la Retraite,

(1) Dans une lettre écrite de Pleyben à sa sœur, « la citoyenne de Silguy », Victoire ajoute : « J'ai couché ici chez une amie et connaissance de Retraite qui me fait mille amitiés. »

présentée par mon oncle et maman, il y a eu douze ans, à semblable jour, avec celle que je faisais en prison, conduite par deux gendarmes, n'a pas servi peu à fortifier mon cœur.

» En me consacrant, ce jour, au service de Dieu dans sa sainte maison, je me dévouais à tous les desseins de Dieu sur moi, tant pour la vie que pour la mort. Si son bon plaisir n'a pas été que je coulasse tranquillement mes jours dans sa sainte maison, mais qu'il veuille qu'à son exemple et *au même âge que Lui* (33 ans) je lui en offre le sacrifice sur un autel sanglant, ne dois-je pas être contente et adorer en tout temps sa volonté toujours sainte, divine, aimable et salutaire... Le mandat d'arrêt que je reçus hier... me traduit au tribunal révolutionnaire, comme prévenue de complicité dans l'affaire des Trémaria (c'est mon histoire pour le Cœur de Jésus). Si je péris, je puis dire que c'est injustement et pour un objet saint, et devrais regarder cela comme une espèce de baptême qui me purifiera de mes péchés, si j'obtiens cette grande miséricorde du Cœur de Jésus... Ma bonne Mère, ne vous attendrissez donc pas trop sur le sort de votre fille, et joignez-vous à elle pour offrir à Dieu courageusement le sacrifice qu'il exige jusqu'au bout ⁽¹⁾... »

La lettre continue dans un élan d'humble gratitude envers Dieu qui appelle au martyre l'indigne Victoire. On pourra en lire ailleurs les dernières lignes qui, sauf les passages qui n'ont pu être reconstitués, ne sont plus inédites ⁽²⁾. Aussi bien nous devrions, pour citer toutes les paroles héroïques de Mademoi-

⁽¹⁾ Archives de la famille de Silguy.

⁽²⁾ Voir Peyron, p. 48-49.

selle de Saint-Luc, sortir des limites qui nous sont tracées. Qu'il nous suffise de dire que ces pages, écrites dans les diverses prisons où cette âme vaillante a passé, ne dépareraient pas les recueils d'*Actes des martyrs* ⁽¹⁾.

A la prison de Quimper, Victoire « fut logée dans la même chambre où se trouvaient réunis douze jeunes marins anglais alors prisonniers, des femmes détenues pour vol et autres crimes, et quelques autres prisonniers. Quelle société pour une religieuse ! On lui permit, les premiers jours, de voir les personnes qui la demandaient, mais cette permission ne fut pas de longue durée ; on appréhenda un mouvement parmi le peuple (elle en était tant aimée !)... et on la séquestra absolument (S. 53). » Cependant Madame de Silguy qui habitait au Mesmeur, petite campagne à trois lieues de Quimper, parvint à fléchir le geôlier, intraitable pour tant d'autres, et à pénétrer dans la prison. « Après les premiers moments de sensibilité accordés à la nature, Mademoiselle de Saint-Luc, dont l'âme forte et grande voyait tout en Dieu, fortifia le courage de sa sœur par ses discours et lui fit presque partager le bonheur qu'elle éprouvait d'être prisonnière pour Jésus-Christ (S. 54)... » Dès lors Madame de Silguy,

⁽¹⁾ On lira dans l'ouvrage du P. Pouplard, p. 183, une sorte de testament spirituel, écrit le Vendredi-Saint 1793, où l'amour de la croix se donne libre carrière ; p. 188, une méditation sur l'évangile du dernier dimanche après la Pentecôte (la Révolution, ébauche de la fin du monde) ; p. 192, un douloureux commentaire du texte : *Mon âme est triste jusqu'à la mort*, fait aussi à Carhaix vraisemblablement ; p. 197, au jour anniversaire du baptême, 27 janvier 1794, un acte de reconnaissance pour toutes les faveurs reçues de Dieu, y compris le calice des douleurs ; p. 200, de Quimper, 2 février, un acte d'entière oblation.

sans craindre la fatigue de la route, vint chaque semaine passer un jour à la prison avec Victoire, regrettant seulement que ses devoirs de famille la retinssent au Mesmeur les autres jours.

C'est par cette sœur bien-aimée que nous connaissons les souffrances et les vertus de notre héroïne, captive à Quimper (1) : « Je n'entrerai point dans le détail de l'horrible malpropreté et de l'infection qui y régnait, ainsi que des injures, des grossièretés et des insultes qu'elle reçut, tant des commissaires qui visitaient souvent cette maison, que de quelques prisonniers à la chaîne et des nouveaux venus, et que son titre de religieuse lui attirait (S. 55). » Deux mégères, avec qui elle avait partagé les effets qui lui restaient, non contentes de la dépouiller encore par le vol, la battirent si cruellement qu'elle en eut le visage tout déchiré et un bras presque démis. Elle ne s'en

(1) Voir aussi une lettre de Victoire, du 28 mars 1794. Poulard, p. 217-218. — Voici un billet sans date, écrit (de la prison de Quimper, semble-t-il) « Pour Jean-Marie Silguy au Mesmeur », et qui, dans sa charmante gentillesse, révèle une âme courageusement résignée :

Mon cher petit Jean-Marie,

Tu sais l'aventure tragique de ta pauvre tantine noire. Elle se recommande à tes prières et te prie de demander pour elle la patience au bon Dieu et de dire tous les jours bien dévotement avec Euphrasie un Pater et un Ave à son intention, non pas positivement pour sa délivrance, mais pour qu'il arrive ce qui sera le plus agréable au bon Dieu et le plus salutaire pour son âme.

Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Si je vais au ciel avant toi, j'y prierai Dieu pour que tu y ailles aussi un jour et que tu sois un saint.

Ta tantine Victoire, prisonnière pour Jésus-Christ.

P.-S. Je donne à ta maman pour toi tous mes livres.

plaignit pas et, l'une de ces femmes étant tombée malade, « elle la veilla, la soigna et lui rendit les services les plus humiliants avec une charité inexprimable (S. 55) ». Un pauvre marchand, arrêté pour avoir crié « *Vive le Roi !* » était atteint de dysenterie. Mademoiselle de Saint-Luc se fit sa garde-malade, et prenant pour elle le pain grossier de la prison, lui passa les aliments qu'elle recevait de ses amis. Elle eut aussi soin de son âme et l'encouragea à bien user des souffrances en union avec Dieu.

« Au fond de la prison, disent les Archives de la Retraite, Victoire vivait comme elle eût pu le faire dans la communauté la mieux réglée. Son recueillement, sa mortification, son zèle pour le salut des âmes ne se ralentirent pas un instant. Pendant quelque temps elle logea dans la chambre commune où elle n'obtint qu'un mauvais rideau pour se former une espèce de cellule. Elle disait tous les soirs la prière en commun, au milieu de ses compagnons d'infortune. Enfin, sa foi et sa ferveur ne laissaient échapper aucune occasion de pratiquer les vertus de son saint état. »

Dans une lettre du 9 février à l'une des Dames de la Retraite, Victoire, après avoir exprimé une fois de plus les beaux sentiments que lui inspirait l'amour de Jésus crucifié, ajoutait ce détail intéressant : « J'emporte avec moi une petite bibliothèque dévote qui fait toute ma consolation : *L'Esprit consolateur, le Psautier de David, le Nouveau Testament, l'Imitation, le Combat spirituel* et une paire d'*Heures*. » Et comme Madame de Marigo s'était offerte à partager sa prison, « Mon cœur est pénétré de reconnaissance, écrit-elle, mais que cette bonne mère se ménage pour ses autres filles. »

Toutefois elle ne s'abandonnait pas elle-même à la fatalité, et elle entendait bien disputer autant que possible sa tête à la tyrannie jacobine. C'est pourquoi, le 23 février 1794, elle adressa une pétition à l'accusateur public, aux fins de repousser l'inculpation de complicité avec les frères Trémaria : « ...On m'accusait d'avoir envoyé au Trémaria de Lorient une petite image du Cœur de Jésus, avec une intention perverse et une idée de signe de contre-révolution; il est de fait que je ne connaissais pas cet homme, et que je ne lui ai jamais rien envoyé ni écrit pour rien. Quant à ces idées incendiaires qu'on s'est plu d'attacher à ces images, que depuis quinze ou vingt ans je m'amusais à travailler avec la plus grande simplicité et sécurité, uniquement comme objets de dévotion (mon état ne devait pas faire trouver étrange une telle occupation), il n'en était pas question dans le temps que le médecin me demanda quelques-uns de ces Cœurs, tant pour lui que pour ses sœurs; ou du moins, étrangère à toutes les nouvelles, je l'ignorais parfaitement, il y a de cela environ deux ans. S'il a plu au docteur d'en envoyer, comme de ma part, à son frère et d'y attacher d'autre idée que celle que j'avais en les faisant, ce n'est pas mon affaire; je ne puis en répondre et ne suis certainement pour rien, ni dans son envoi, ni dans son intention.

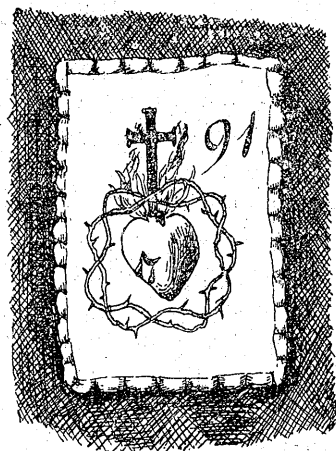
» Je suis persuadée, citoyen, que quand vous aurez examiné la vérité et pesé la chose dans votre sagesse, elle vous paraîtra aussi simple et aussi légère qu'elle l'est en effet. Je n'eusse véritablement jamais cru qu'elle eût été d'un genre à fixer les regards de nos augustes représentants et qu'une si mince bagatelle

dans son principe eût été pour moi dans ses suites la cause d'un aussi grand voyage que celui de Paris. Cependant, citoyen, s'il y avait moyen de m'en dispenser et d'obtenir d'être jugée ici ou à Brest, puisqu'il y a un Tribunal révolutionnaire d'érigé, on s'épargnerait des frais, et à moi bien de la fatigue. Ma santé et mon peu d'habitude de voyage me mettent dans l'impossibilité de pouvoir entreprendre à cheval une aussi longue route. J'ose donc solliciter cette grâce, et l'espérer même, de votre humanité. »

Avant de finir sa supplique, Victoire tient à protester contre « l'accusation d'avoir voulu attenter à la sûreté et à la liberté du peuple français ». Elle prend à témoin les habitants de Quimper qui unanimement « pourraient rendre compte de la paisibilité de sa conduite en tous les temps ». Elle affirme qu'elle n'a jamais désiré que le bonheur de ses concitoyens. « Pour cet effet, ajoute-t-elle, j'étais prête aux plus grands sacrifices et donnerais volontiers jusqu'à la dernière goutte de mon sang; mon seul plaisir était celui de soulager les malheureux tant que j'en ai eu les facilités : tout le monde peut attester cette vérité (1). »

(1) Il y aurait erreur à prendre cette requête pour une marque de faiblesse. La prudence n'est pas moins une vertu que la force; et la prudence commandait à Victoire de Saint-Luc de plaider sa juste cause, en rétablissant les faits dans la vérité. Elle reconnaît avoir distribué des scapulaires du Sacré Cœur « comme objets de dévotion », mais non point comme insignes séditieux. Elle n'en a pas envoyé un elle-même à l'officier Trémaria. Elle ne se dérobe d'ailleurs nullement au procès; mais elle voudrait qu'il eût lieu à Brest, pour éviter une longue chevauchée qui ne convient pas à une religieuse. Enfin elle a si peu de crainte de la mort, qu'elle se déclare prête à mourir par charité pour le prochain. En quoi sa pétition pourrait-elle faire douter de son courage et de sa constance ?

A cette lettre digne et touchante, mais hélas ! inutile, se trouve attaché, par un cordonnet de coton rose, un scapulaire semblable aux images incriminées.



Nous ne savons si c'est une preuve d'innocence, fournie par l'accusée, ou une pièce à conviction, jointe par l'accusateur. Le Cœur de Jésus est brodé en soie rouge sur toile blanche. Il est surmonté d'une croix brune et encadré d'une couronne d'épines. La pièce blanche, encadrée d'un léger galon de laine grise, est elle-même cousue sur un rectangle d'étoffe violette. A droite, près de la croix, se lit le numéro 91 écrit à la plume, et répondant sans doute à quelque cote du dossier.

Si les hommes restaient sourds aux prières de Victoire, Dieu du moins se laissa toucher. « Elle demandait tous les jours à Dieu la grâce de rencontrer un prêtre catholique et d'avoir le bonheur de se confesser avant de mourir ; il y avait plusieurs mois qu'elle était privée de tous secours spirituels. Elle achevait une neuvaine qu'elle venait d'adresser à saint François-Xavier à cette intention, lorsque la Providence lui en fournit les moyens, en lui envoyant un ange pour la fortifier, comme autrefois à Jésus-Christ même dans le jardin des Olives (S. 56-57). » Cet ange n'était autre que le vaillant abbé Riou, curé de Lababan ; il allait être guillotiné le jour même, 17 mars, sur une place de Quimper. Victoire, envoyant

le 28 à Mademoiselle de Larchantel une lettre dissimulée dans un peloton de fil, lui faisait part de la consolation inespérée : « Enfin, le lundi matin notre porte fut ouverte quelque temps, et je me glissai doucement à la porte de sa chambre ; je l'appelai et lui témoignai mon envie. Il trouvait la chose difficile, craignant que je ne me compromisse ; quant à lui, il n'avait plus rien à craindre. Pour moi, mon désir me faisait lever toutes les difficultés. Je mis une personne en sentinelle, au bas de l'escalier, qui devait siffler si le geôlier eût monté. Quant à ceux de sa chambre, qui dans la nuit avaient fait comme moi, ils me dirent qu'ils allaient s'éloigner dans le haut de la chambre ; au surplus, quand ils auraient entendu, cela m'était égal, pourvu que je pusse me confesser. Je le fis heureusement au travers de la porte, plus en gros qu'en détail, il est vrai, mais Dieu voit le cœur et les circonstances. Cette bonne absolution répandit bien de la joie dans mon cœur, elle m'a donné de la force, et je la regarde comme une grâce spéciale pour me préparer à d'autres épreuves. Nous nous animions ensemble ! »

Les paroles et l'exemple du bon prêtre laissèrent en effet Victoire toute réconfortée et comme aspirant au martyre : « Ah ! je te l'avoue, poursuivait-elle, mon sacrifice est fait, et j'aurais été enchantée, si ce jour j'avais pu aller à la guillotine avec lui. » Mais avant de consommer son sacrifice, elle devait encore passer par « d'autres épreuves ». Ce voyage de Paris, qu'elle ne pouvait envisager sans frissonner, serait plus cruel qu'elle ne pensait, car son père et sa mère l'y accompagneraient.

VII. — Derniers jours.

Monsieur et Madame de Saint-Luc ramenés à Quimper. — Douleur de Victoire. — Départ pour Paris. — Lettre d'adieu aux Dames de la Retraite. — Incommodités du voyage. — Vertus pratiquées. — Jugement, condamnation à mort. — L'échafaud.

Mademoiselle de Saint-Luc savait que sa pétition était restée sans effet et qu'en vertu d'un mandat d'arrêt, rendu le 10 mars, il lui faudrait comparaître à la barre de Fouquier-Tinville; mais elle ignorait qu'outre la « Dame de la Retraite, ex-religieuse », l'accusateur public réclamait également « la femme Saint-Luc » et « Saint-Luc père ». Le bruit en avait bien couru, mais il s'était dissipé. Vers la fin de mars, un jour que Madame de Silguy venait d'arriver à la prison de Quimper, et qu'elle et Victoire « s'entretenaient ensemble avec une espèce de gaieté et se félicitaient de ce que ces bruits alarmants n'avaient point eu de suites, on entend tout à coup une certaine rumeur dans la maison et la voix tonnante du geôlier qui dit : « Mademoiselle de Saint-Luc, voilà votre papa et votre maman qui arrivent ! »

» Quel coup de foudre pour ces deux sœurs ! Elles volent et aussitôt rencontrent Madame de Saint-Luc soutenue par deux personnes qui l'aident à monter le long et pénible escalier; suivait M. de Saint-Luc porté sur un brancard. On les avait traînés en charrette de l'arrestation de Carhaix... Ces deux dames se jettent à leurs pieds, toutes tremblantes, baisant leurs mains qu'elles arrosent de leurs larmes, et ne

peuvent proférer une parole. Cette scène muette dura quelques instants. M. de Saint-Luc mêlait ses larmes à celles de ses filles et les embrassait tendrement. « Mes chères enfants, leur dit-il, ce n'est pas notre position qui fait couler mes pleurs, mais uniquement la joie que j'éprouve de vous revoir encore avant de mourir. » Madame de Saint-Luc ne pleurait pas; son âme grande et forte lui faisait maîtriser tous les sentiments de la nature. « Relevez-vous donc, mes chères filles, leur dit-elle, ne pleurez pas sur notre sort. Ne sommes-nous pas trop heureux de partager les prisons et les chaînes des confesseurs de Jésus-Christ ? »... Il se fit un silence profond pendant cette scène touchante, tous les prisonniers étaient muets d'étonnement; les douze jeunes Anglais restèrent immobiles, ils ne pouvaient comprendre ce qu'elle signifiait; ils en devinèrent pourtant une partie, et se firent expliquer l'autre. Cet événement les frappa de telle sorte qu'ils en firent un article du journal qu'ils écrivaient de leur captivité (S. 59-61). »

On ne saurait dire combien Victoire souffrit davantage, lorsqu'elle vit souffrir ses parents. « Ma peine n'est rien, disait-elle à sa sœur, mais voir tout ce que j'ai de plus cher au monde dans cette affreuse position pénétrer mon âme d'une douleur si vive et si profonde, que j'y succomberais si la grâce de Dieu ne me soutenait. » M. de Saint-Luc, âgé de soixante-quatorze ans, était perclus de rhumatismes; les privations supportées à Carhaix et les émotions présentes ne pouvaient qu'aggraver son état; il fut fort malade, et sa femme prit la fièvre en arrivant à Quimper. Victoire eut au moins la consolation de les servir et de les soigner. De tous leurs parents et amis, Madame de Silguy

seule avait la permission d'entrer dans la prison; car pendant les dix jours qui précédèrent leur transfert à Paris, les prisonniers furent mis au plus grand secret; et elle ne put même pas les embrasser au moment du départ.

Ce départ s'effectua le 4 avril. La veille au soir, Victoire écrivit à sa supérieure, Madame de Marigo, une lettre d'adieu, dont nous ne citerons que quelques passages; on en trouvera l'autographe et la transcription intégrale dans le livre du P. Pouplard.

« ...C'est définitivement demain vendredi que nous mettons à la voile, moitié dans une mauvaise voiture qu'on a obtenue par grâce et qu'on prête par charité à mes parents, moitié en charrette. De la manière dont le temps est disposé, nous ferons notre voyage autant par eau que par terre. Mais tout cela n'est rien en comparaison des autres misères qui nous attendent et dont nous avons fait ici l'échantillon. On ne peut guère rien ajouter à celles que nous avons éprouvées ici et à la manière dure dont nous sommes traités. Jamais il n'y a eu rien de pis envers les plus grands criminels. Mais le témoignage de notre conscience et la pensée de Jésus notre Maître, souffrant pour nous, fait notre soutien et notre consolation... »

» La perspective de cet affreux voyage effraie plus que la guillotine qui n'est qu'un moment, mais il faut boire le calice jusqu'à la lie et entrer avec courage dans cette carrière de souffrance, de pauvreté, de misères, d'opprobres et de duretés, qui s'ouvre devant nous. Le temps de la Passion où nous allons entrer est bien propre à fortifier notre cœur dans le cours de la nôtre, si nous pouvons ainsi appeler notre

voyage qui n'est qu'une longue agonie pour préparer au sacrifice sanglant où Dieu probablement nous appelle. Puissent toutes ces misères du temps nous éviter celles de l'éternité! Nous pouvons dire à présent que nous commençons à être vraiment disciples de Jésus-Christ, puisqu'il nous donne une part particulière à sa croix...

» Adieu, chères amies, jusqu'à l'éternité. Tout mon regret est de n'avoir pas assez profité des moyens de sanctification que j'ai eus, étant en votre sainte société, mais je me repose sur la miséricorde de Dieu qui, j'espère, prendra tout ceci en expiation et pénitence de mes péchés. Adieu! »

Les détails nous font défaut sur les étapes du voyage qui dura vingt-cinq jours. Elle étaient marquées par les prisons de la route, où l'on enfermait les voyageurs au secret. Victoire qui « fut fortement incommodée, pendant le voyage, de la maladie de ce pauvre homme à qui elle avait rendu des soins si généreux (S. 62) », trouvait encore la force d'exercer autour d'elle la charité. Elle redoutait seulement de se voir séparée de son père ou de sa mère, qu'en raison de leur faiblesse, les gardes du convoi laisseraient en quelque cachot de province; mais il n'en fut rien, et tous trois parvinrent ensemble à la Conciergerie. Ils y passèrent environ trois mois, « uniquement occupés à se préparer à paraître devant Dieu, en méditant sans cesse les années éternelles. Ils trouvèrent le moyen de se confesser souvent, mais ils ne purent se procurer le bonheur de communier, qu'ils désiraient avec ardeur. Dieu sans doute y suppléa par sa grâce. Ils récitaient tous les jours les prières des agonisants avec une grande ferveur, avaient

toujours la mort présente et voyaient sans cesse périr et se renouveler leurs compagnons d'infortune. Du peu qu'ils avaient ils soulagèrent encore des malheureux et leur ingénieuse charité ne s'épuisa jamais. Ils édifièrent, portèrent à la piété et donnèrent l'exemple de vertus vraiment héroïques et chrétiennes. Mademoiselle Victoire écrivait souvent, et on regrette que ces écrits n'aient pu parvenir à sa famille. Elle priait et s'occupait de pieux ouvrages, comme dans la prison de Quimper... On la fit changer de prison, et elle eut la douleur d'être séparée de ses parents pendant les deux dernières semaines. On les réunit pour comparaître à ce tribunal de sang, où ils furent jugés et condamnés (S. 62-63). »

C'est le 1^{er} Thermidor (19 juillet) 1794 que Fouquier-Tinville, devant le Tribunal révolutionnaire, soutint l'acte d'accusation contre les Saint-Luc et quinze autres prisonniers. Il y est dit que « le nommé Saint-Luc, sa femme et sa fille étaient aussi associés à cette conspiration dont les deux La Roque-Trémaria étaient les chefs. C'était la fille Saint-Luc qui envoyait à l'un des La Roque le signe de ralliement des Brigands de la Vendée... Saint-Luc fils est émigré et des pièces nombreuses prouvent que cette famille n'a cessé d'être l'ennemie de la Révolution et qui conspirait avec tous les scélérats, et surtout avec l'ex-Évêque de Quimper et d'autres contre-révolutionnaires (1). » Le Tribunal prononça la peine de mort, à infliger « dans les 24 heures ».

Bien que Victoire de Saint-Luc ait été mise en cause avec d'autres personnes et condamnée pour pré-

(1) Arch. Nat. Trib. Révol., n° 958, 140^e Carton, 1^{er} répertoire.

tendue complicité, elle se détache du groupe comme une victime de choix. Il y a des griefs spéciaux articulés contre elle par la secte révolutionnaire, et des circonstances aggravantes qui la désignent à la vindicte antichrétienne. Les pièces du procès insistent sur sa qualité de *dame de la Retraite, ex-religieuse*, sur son domicile : *un rassemblement dit maison de retraite*, sur ce fait qu'elle distribuait des images du Sacré Cœur. Si ce fut là pour les juges iniques une raison de plus de la punir de mort, c'est pour nous un motif d'espérer que la Sainte Église pourra lui donner un jour le nom de *martyre*.

Parmi les condamnés se trouvaient le marquis et la marquise de Cornullier, âgés l'un de 22, l'autre de 21 ans. Le jeune mari était dans un désespoir facile à comprendre; mais quel malheur pour lui, s'il mourait dans des sentiments de révolte contre la Providence et de haine envers ses bourreaux! Victoire s'approche de lui, lui parle de Dieu, de la vie tout heureuse du Ciel, et fait rentrer l'espérance dans cette âme affligée. Elle le prépare à recevoir l'absolution d'un prêtre. Ainsi exerça-t-elle jusqu'au dernier moment le zèle apostolique qui avait entraîné sa jeunesse vers l'Institut de la Retraite; fidèle à sa vocation, elle oubliait tout pour procurer le salut d'une âme!

Pendant toute sa vie, elle avait été une vaillante, elle ne devait pas se démentir au seuil de la mort : son courage était de ceux qui durent, puisé qu'il était au Cœur même du divin Sauveur.

Elle réclame du bourreau de mourir avant ses parents; cette faveur lui est accordée. Elle leur adresse un dernier salut; puis pleine d'entrain : « Cher père et chère mère, leur dit-elle, vous m'avez appris à vivre, je vais, avec la grâce de Dieu, vous apprendre

à mourir ! » Et elle s'élance vers la guillotine... Cela se passait « sur la place de la ci-devant Barrière du Trône », dix jours seulement avant la chute de Robespierre et la fin de la Terreur !

Les précieux restes de Victoire et ceux de ses parents furent jetés (comme l'avait été deux jours auparavant la dépouille des seize Bienheureuses Carmélites de Compiègne) dans une carrière de sable, devenue fosse commune, au quartier de Picpus ⁽¹⁾.

Il nous reste à voir les fruits de son sacrifice.

(1) Cf. V. Pierre, *Les seize Carmélites de Compiègne*, chap. XIV.

III

LA RETRAITE DE QUIMPER

depuis la Révolution.

I. — Reconstitution de la Retraite.

Madame de Marigo rétablit la Retraite à Quimper. — Modifications apportées au Règlement. — La Retraite émigre à Quimperlé. — Madame de Larchantel supérieure. — Fondation de Saint-Pol-de-Léon. — Succès des retraites de femmes. — Institution de retraites d'hommes. — Affluence des retraitants.

Le sang versé par Victoire de Saint-Luc sur l'échafaud révolutionnaire n'était pas perdu pour l'œuvre des retraites qu'elle aimait tant. Il devait, semble-t-il, au contraire lui mériter une fécondité nouvelle. La Retraite de Quimper allait non seulement se relever de ses ruines, mais étendre plus que jamais son champ d'action.

Ce ne fut pas toutefois sans traverser d'autres épreuves. Il fallait d'abord reconstituer la petite communauté. Dans ce dessein, Madame de Marigo revint habiter Quimper en 1796, assurée que Madame de Larchantel viendrait l'y rejoindre au temps voulu. Elle dut attendre la première année de l'épiscopat de Mgr Dombideau, 1805, pour établir avec cette compagne

fidèle un centre de retraites dans une maison de la rue Tourbie. Elle y fut aidée par le curé de la cathédrale, M. Dumoulin, qui se rappelait avoir constaté par lui-même avant la Révolution les heureux résultats des retraites chez les populations bretonnes. Pour combler les vides que la mort avait faits, la communauté renaissante s'agrégea plusieurs nouveaux membres en 1805 et 1806. En 1807, deux anciennes Demoiselles de la Retraite de Saint-Pol-de-Léon sollicitèrent leur admission à celle de Quimper. L'habit religieux fut repris la veille de Noël 1805, et « la première retraite eut lieu pendant le Carême de 1806. La maison, bien qu'assez vaste, ne suffisait plus à loger les retraitantes. On en envoya un grand nombre chez les Sœurs Blanches, et on fut obligé de faire manger ces bonnes paysannes dans la cour et sur les escaliers (*Annales*). » Nous n'avons pas de détails sur les autres retraites de 1806; une note de M. l'abbé Clanche, grand vicaire, nous apprend seulement que la retraite clôturée à la Saint-Pierre de 1807 comptait de 150 à 160 retraitantes dont 18 Ouessantines.

Madame de Marigo, ayant accepté sur les instances de ses filles de redevenir supérieure, remit en vigueur le règlement du P. Extasse. La communauté adopta à l'unanimité certaines modifications que le temps imposait. Jusque-là les sujets ne pouvaient être admis qu'en petit nombre et devaient appartenir à la noblesse. On décida d'élargir la porte et de recevoir aussi des Sœurs coadjutrices pour les travaux manuels. Entre autres changements apportés au costume, on choisit de porter ostensiblement sur la poitrine un cœur d'argent, en mémoire de la consécration de la Retraite au Sacré Cœur de Jésus (1805). La Mère de Marigo voulut en effet accomplir cet acte, tant pour rappeler

la cause de la courageuse mort de Victoire de Saint-Luc que pour remercier le divin Cœur de la restauration de la communauté. Chaque religieuse désormais ratifierait son admission dans la Société par une consécration du même genre, et au nom de Dame de la Retraite ajouterait celui de « Fille du Sacré Cœur de Jésus (1) ».

Encouragée par l'affluence des retraitantes, Madame de Marigo mit tout en œuvre pour recouvrer la grande maison de la Place Neuve, confisquée par la Révolution; mais l'administration refusa de s'en dessaisir. En vain la supérieure chercha-t-elle à loger son monde en quelque monastère inoccupé de Quimper. Alors, sur le conseil de son évêque, elle acquit l'Abbaye Blanche, un ancien couvent de Dominicains, dans la petite ville de Quimperlé, à l'est de Quimper. Elle l'acheta au commencement de 1808 et, après de coûteuses réparations, elle y transféra en septembre ses onze religieuses de chœur et ses quatre sœurs coadjutrices. Le Carême de 1809 vit s'ouvrir les retraites à Quimperlé, en même temps qu'une pension pour les dames qui désiraient se retirer chez les religieuses.

La Mère de Marigo put encore affermir son œuvre, l'espace de dix ans, et recevoir dans la Société de précieuses recrues, entre autres une nièce de Victoire de Saint-Luc, Angélique de Silguy. Elle mourut le

(1) Au Petit Office de la Sainte Vierge que les anciennes Dames de la Retraite avaient récité tous les jours, fut substitué un Petit Office du Sacré Cœur de Jésus (*Règlement*, art. 5). Il est contenu dans un livret édité à Quimper, chez P. M. Barazer, Impr.-Libr., 1806, avec les *Litanies* (du Sacré Cœur) *pour tous les jours de la semaine*, que les Filles du Sacré Cœur devaient également réciter en vertu de l'article 3 du Règlement.

12 décembre 1819 et fut inhumée au cimetière de Saint-David à Quimperlé.

Sa compagne des jours mauvais, Mademoiselle Marie-Esprit de Larchantel, lui succéda, nommée d'abord provisoirement par Mgr Dombideau, élue ensuite à l'unanimité par ses sœurs. Après avoir présidé à cette élection, l'évêque de Quimper, qui venait d'obtenir de l'État la restitution du palais épiscopal de Saint-Pol-de-Léon, cet évêché étant supprimé par le Concordat, apporta en ces termes la grande annonce d'une fondation : « Vous allez vous étendre, et votre Société va changer de face... J'ai une nouvelle maison à vous donner dans mon diocèse : c'est l'ancien évêché de Saint-Pol-de-Léon, local magnifique, placé dans un pays rempli de foi et de piété, où les retraites bretonnes seront très nombreuses. »

Les Dames de la Retraite n'entrèrent en jouissance de leur nouvelle demeure qu'en juillet 1820, et consacrèrent ce mois à organiser le quartier des retraitantes et le logement des religieuses. Huit religieuses, dont trois coadjutrices, formèrent la communauté que gouvernait Madame Louise de Leissègues-Rozaven. Madame de Kerguélien, de l'ancienne Retraite de Saint-Pol, en faisait partie.

« La maison de Saint-Pol, racontent les Annales, prospéra au-delà de toute espérance. La première retraite bretonne fut de quatre à cinq cents femmes. Les habitants de Saint-Pol se prêtèrent à nous aider avec un zèle admirable : on nous apportait à l'envi des draps, des couettes, etc. Les Ursulines surtout ont des droits tout particuliers à notre reconnaissance, pour tous les services qu'elles nous ont rendus.

» Pendant une année entière, il nous fallut ainsi avoir recours à la bonne volonté des habitants ; au bout

de ce temps, notre maison se trouva suffisamment montée pour suffire aux retraites. Pour la première retraite, nous fûmes obligées de dresser des lits dans les corridors, dans les écuries ; une fois même, on ôta les bestiaux de la crèche, pour y loger quelques-unes de ces bonnes paysannes, qui se trouvaient encore heureuses de n'être pas renvoyées et remises à une autre retraite, comme tant d'autres que notre maison ne pouvait contenir.

» Nous n'avions pour chapelle qu'une grande chambre, et, lorsque la retraite était nombreuse, il fallait qu'une partie des retraitantes restassent dans les corridors et dans les escaliers, pour écouter les instructions.....

» Le zèle des ecclésiastiques était si grand pour l'œuvre des retraites, que loin d'être embarrassées pour trouver des prédicateurs et des confesseurs, nous l'étions plutôt de ne pouvoir accepter tous ceux qui désiraient nous venir. M. Le Goff, curé de Saint-Pol, M. Le Roux, curé de Plouzevedé, M. Tanguy, curé de Saint-Thégonnec, M. Le Guen, curé de Plounéour, venaient à toutes les retraites ; on appelait ensuite un plus grand nombre d'ecclésiastiques, d'après le nombre des retraitantes. »

Comment les Bretons ne se seraient-ils pas souvenus du passé, à voir les retraites rouvertes aux Bretonnes ? Déjà, à Quimperlé, ils avaient témoigné le désir des mêmes avantages. Mgr Dombideau, en visite à Saint-Pol, reçut une députation de bons Léo-nards qui lui demandèrent d'être admis à leur tour à la Retraite de Saint-Pol. Après avoir pris l'avis du clergé et de la supérieure, l'évêque accorda son consentement.

« Notre première retraite d'hommes, rapporte l'annaliste, fut de six cents. Voyant que la moitié d'entre eux ne pouvaient entrer dans la chapelle, M. Le Goff nous permit de descendre dans la cathédrale, avertissant les habitants que, pendant la retraite, elle ne leur serait ouverte que le matin et le soir. Les retraits descendaient dans la cathédrale par un escalier intérieur attenant à l'évêché. Nous ne faisons aucune instruction aux retraites d'hommes; nous ne nous occupons que de les loger, de leur faire passer à manger et de soigner ceux qui étaient malades. Deux des vicaires de Saint-Pol s'étaient chargés, pour les hommes, des exercices que nous faisons pour les femmes. »

Il semble bien que l'annaliste ait quelque tendance à arrondir trop facilement les chiffres transmis par la tradition; néanmoins les détails qui nous sont donnés sur l'installation des retraitantes ou retraits accusent un nombre fort considérable d'âmes évangélisées. On sait aussi par la tradition qu'aux retraites d'hommes de 1820 et 1821, des malheureux se convertirent qui, pendant la Révolution, s'étaient chargés de crimes et couverts de sang.

Les documents authentiques parlent d'ailleurs assez haut. Voici une lettre du 18 janvier 1822, où le curé de Saint-Pol écrit à Mgr Dombideau : « Les retraits étaient au nombre de 362. Nous avions frayeur que la chapelle ne fût défoncée; c'est au point que deux connaisseurs qui faisaient leur retraite, n'ont jamais voulu y entrer que lorsqu'il y avait peu de monde. J'ai prié ces Dames de nous délivrer de cette frayeur, en faisant mettre, pour la prochaine retraite, trois soutiens sous le milieu des poutres, dans la salle au-dessous. »

Et le 11 mars suivant, la supérieure écrit elle-même à l'évêque : « Malgré les deux retraites improvisées que vous avez bien voulu accorder aux hommes, et qui ont formé un nombre de 500, la même quantité s'est présentée pour cette dernière. Indépendamment des précautions prises, ces messieurs ont été obligés de refuser les hommes de Saint-Pol, Roscoff et Plouénan, comme étant plus près. Ceux qui restaient passaient 450 que nous eûmes bien de la peine à loger. Il faut avouer, Monseigneur, que si les habitants de cette partie de votre diocèse ont besoin de retraite, ils ne négligent point ce moyen de conversion... Il y a des paroisses, telles que Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez, Saint-Thégonnec, où les listes sont déjà commencées pour la retraite qui doit avoir lieu le 15 juin. »

II. — Fondation de Redon et de Lesneven.

Règlement de Mgr Dombideau. — Etablissement des retraites à Redon. — Sécession amiable de Madame du Cléguer. — Vœux de religion. — Règle du P. Maillard. — Redon essaime à Angers. — Saint-Pol émigre à Lesneven. — Périlleux déménagement. — Prospérité des retraites à Lesneven. — Attaques contre les retraites d'hommes. — Madame de Kertanguy, supérieure générale. — Le choléra.

Les retraites, auxquelles les Demoiselles avaient joint une œuvre de Catéchismes pour enfants et adultes, continuèrent de prospérer à Saint-Pol jusqu'en 1827. A cette époque Saint-Pol dut être abandonné, et son personnel se transporta, comme nous le verrons, à Lesneven. Quant aux retraites de Quimperlé, elles n'eurent jamais une aussi grande vogue : le Cornouaillais, dont la vie est moins rude, a moins de religion que le Léonard.

La fondation de Saint-Pol ne marqua pas seule l'année 1820. C'est aussi cette année-là que Mgr de Quimper rédigea pour les Dames de la Retraite un nouveau règlement plus complet que celui du P. Extasse qui n'avait pu prévoir la multiplication des maisons. Le prélat débute par ces mots : « Voulant favoriser autant qu'il est en nous l'utile établissement des Retraites, qui a produit de si grands biens dans notre Diocèse pour la réforme des mœurs; et pour ranimer la piété dans toutes les classes de la société, nous avons pensé qu'il était nécessaire de rédiger un Règlement qui fixât la conduite des personnes qui se dévouent à cette

œuvre respectable. » Un premier chapitre concerne les pouvoirs et les charges de la Supérieure *Générale* ou de ses déléguées locales. Puis viennent les devoirs des Demoiselles par rapport aux supérieures, aux consœurs, aux retraitantes, aux pensionnaires et aux parents, enfin aux personnes du monde, le tout en vingt-et-un articles. Suivent les règles des officières.

Outre la fondation de Saint-Pol, il y eut encore en 1820 une fondation à Redon, mais d'un genre particulier; c'est-à-dire que la maison de Quimperlé voulut bien prêter la Mère du Cléguer pour aider à l'établissement des retraites dans l'ancien couvent du Calvaire de Redon. La nouvelle fondatrice obtint ensuite d'avoir pour compagne Madame Héry, qui, comme elle, devrait, après deux ou trois ans, revenir à Quimperlé. Ces deux Demoiselles ne tardèrent pas à recevoir des postulantes; elles commencèrent les retraites le 10 mars 1821, et, comme les ressources manquaient, elles se décidèrent à prendre des dames pensionnaires qui furent des bienfaitrices pour l'œuvre naissante. Mais la personne qui avait apporté les premiers fonds exigeait comme condition expresse de sa libéralité que les Demoiselles de la Retraite de Redon fissent les vœux religieux. Les directrices prêtées par Quimperlé allaient-elles les prononcer comme les autres membres de la communauté redonnaise, ou bien continueraient-elles à observer seulement la règle de Mgr Dombideau? La Mère Générale, la R. M. de Larchantel, pensa qu'un sacrifice rendrait plus de gloire à Dieu. Avec l'autorisation de son évêque, elle laissa la R. M. du Cléguer libre de choisir entre Quimperlé et Redon. La décision à prendre était délicate. Mais la R. M. du Cléguer aspirait vivement à prononcer les vœux de religion; elle s'était attachée profondément à

l'œuvre qu'elle avait fondée; Monsieur Hattais, curé de Redon, supérieur de la petite communauté et directeur des retraites, insistait avec les ecclésiastiques qui venaient prêter leur concours, pour que la fondatrice n'abandonnât pas une œuvre où ils jugeaient sa présence et son expérience nécessaires. Faut-il s'étonner dans ces circonstances, qu'après bien des hésitations et de réelles angoisses, que révèle sa correspondance, Madame du Cléguer ait opté pour Redon? Du moins les relations devaient-elles demeurer toujours affectueuses entre la nouvelle Société et l'ancienne qui lui avait servi de berceau.

La R. M. de Larchantel renonça donc aux droits qu'elle s'était réservés sur ses deux chères filles, mais ce ne fut pas sans déchirement. « Madame du Cléguer, disent les Annales, avait beaucoup de talent pour les retraites; elle était prévenante, affable, gagnait la confiance des retraitantes, surtout des jeunes personnes, et avait un zèle ardent et ingénieux pour gagner les âmes à Dieu. »

Le sacrifice aurait plus tard ses compensations; mais alors on ne pouvait les prévoir, et comment n'eût-il pas été pénible de se séparer vraisemblablement pour toujours!

Le 14 septembre 1823, Mesdames du Cléguer et Héry, avec leur première novice, « prononcèrent les vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance, auxquels elles ajoutèrent le vœu de travailler au salut des âmes; et se consacrant d'une manière toute spéciale à la Très Sainte Vierge, elles adoptèrent dès lors le titre de « Religieuses de la Retraite, Société de Marie ». Le R. P. Maillard, de la Compagnie de Jésus, qui avait donné les Exercices préparatoires à cette cérémonie, rédigea en prévision d'un développement

rapide de la Société naissante une Règle complète, « imprégnée d'un profond esprit religieux ». Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, approuva ces Constitutions le 27 juillet 1826.

Cette même année 1826, sur la demande de Mgr Montault, Redon avait déjà essaimé à Angers, pour ouvrir, sans préjudice des retraites, un pensionnat destiné à l'éducation des jeunes filles de la classe élevée.

L'année suivante, la communauté de Saint-Pol dut émigrer à Lesneven, où Mgr de Poulpiquet avait obtenu de l'État, pour ces Dames, un ancien couvent d'Ursulines, en dédommagement de la maison de Quimper confisquée par la Révolution. Ce départ affligea les gens de Saint-Pol autant qu'il réjouit les habitants de Lesneven. Ceux-ci amenèrent vingt charrettes pour emporter le mobilier et les religieuses. Il y a sept lieues de Saint-Pol à Lesneven, et l'on était en décembre.

« Dès 4 heures de l'après-midi, la nuit commença à tomber. Elle surprit les voyageuses sur la lieue de grève qu'elles avaient à traverser. Les premières charrettes s'avancèrent sans trop de difficulté; mais quand arriva la dernière, le sol, labouré par le passage des premières voitures, n'offrit plus qu'un sable mouvant dans lequel les roues s'engagèrent profondément. Les voyageuses mirent pied à terre. En vain les conducteurs excitèrent-ils leurs chevaux, en s'efforçant eux-mêmes de soulever la charrette : impossible de sortir de ce mauvais pas! A l'horizon, nos Mères voyaient disparaître les premières voitures... Saisies de crainte au milieu de ces ténèbres, elles invoquèrent saint Joseph, le suppliant de venir à leur secours... A ce moment, apparut tout à coup sur la grève un jeune homme; d'une main vigoureuse, il prit la tête du cheval qui fit un suprême effort et sortit les roues

de l'ornière. Quand nos Mères s'avancèrent pour remercier leur sauveur, celui-ci avait déjà disparu. Toujours elles voulurent voir dans ce bienfaiteur providentiel une intervention directe de saint Joseph. » Les Annales, racontant ce fait, citent le témoignage de la Mère Robinet de la Touraille, qui voyageait sur le « char embourbé ». Nous avons tenu à reproduire leur narration, parce qu'elle rappelle de façon étonnante certains passages des *Fondations* de sainte Thérèse.

Le soin d'installer les retraites dans le couvent de Lesneven avait été confié à la Mère Louise de Rozaven; ce ne fut pas une sinécure : la maison inoccupée depuis près de vingt ans exigeait de grandes réparations. Enfin l'ordre étant établi, le personnel arrivé de Saint-Pol, les emplois distribués, on n'attendait plus que la bénédiction de la chapelle pour commencer les exercices. Cette bénédiction eut lieu le 29 janvier 1828; et dès le 5 février, la Mère de Rozaven pouvait annoncer à Mgr de Poulpiquet que 171 retraitantes avaient répondu au premier appel. Une autre retraite s'ouvrit, le 2 mars, avec le même succès. Nous connaissons, par une lettre de l'aumônier, M. Herviant, à l'évêque de Quimper, les impressions des prêtres qui dirigèrent les exercices : « Quelques-uns ont avoué que ces jours leur valaient réellement une retraite ecclésiastique, tant ils étaient frappés de tout ce qu'ils voyaient et entendaient. Ils ont vu la grande différence qu'il y a entre une retraite et une mission. La plus grande union régnait entre eux. M. Floch (curé de Lesneven) était l'âme de cette retraite... Il est plein de zèle pour l'œuvre... et ne peut assez bénir la divine Providence d'avoir procuré ce précieux établissement à sa paroisse. Ces messieurs en disent autant pour tout le pays... Avant de partir, tous les

Pères de retraite ont prié M. Floch de faire en sorte qu'il y ait désormais lecture pendant leurs repas, prières et oraison en commun. Tous ont accueilli avec transport l'idée d'établir, pendant les retraites, de petites conférences ecclésiastiques, où chacun exposerait ses doutes et ses embarras dans l'exercice du saint ministère. »

La prospérité des retraites à Lesneven devait faire de cette maison la première de la Société, surtout pour les retraites bretonnes. Mais il faudrait d'abord essuyer les attaques de l'esprit du mal. En 1830, la Mère Générale rappela près d'elle la Mère de Rozaven et lui donna pour remplaçante à Lesneven la Mère J. de Kertanguy. C'est la nouvelle supérieure qui eut à repousser les assauts. On chercha en premier lieu à évincer les Dames, sous prétexte d'établir une caserne dans leur couvent; mais leur droit était trop certain, et il y avait trop d'autres immeubles inoccupés, à la disposition de l'État. Alors on s'en prit directement aux retraites. Dans le journal *le Finistère*, du 30 décembre, sous le pseudonyme de l'abbé Penfur, parut un article où l'on dénonçait ces rassemblements de cinq à six cents personnes, à qui l'esprit contre-révolutionnaire était instillé à huis clos, après serment de n'en rien révéler. La maison de Lesneven ne deviendrait-elle pas bientôt un foyer redoutable de complots contre les précieuses libertés? Comment aussi ne pas plaindre ces malheureux paysans, ou plutôt ces esclaves, forcés de payer fort cher un logement malsain, une nourriture insuffisante, tandis que leurs champs restaient incultes, faute de bras, et que leurs femmes se désespéraient dans la solitude des chaumières? Et tout cela pour favoriser les spéculations financières des religieuses, muées en filles d'hôtellerie. L'abbé Penfur terminait

en conjurant le Ministère de veiller au péril public. Depuis 1830, les mêmes sottises accusations ont été renouvelées tant de fois que les gens sages se contentent de sourire et de passer. En 1830, il fut jugé prudent d'y opposer une réfutation en règle; et M. l'abbé Graveran, curé de Saint-Louis de Brest, se chargea de répondre à la feuille brestoise. C'était un ami de la Retraite et des retraites, et qui leur resterait fidèle sur le siège épiscopal de Quimper. Sa réplique alerte et spirituelle nous a été conservée par son biographe, le chanoine Téphany ⁽¹⁾. Elle remet les choses au point, sur le nombre des retraitants qui dépassent rarement 400 et parfois ne sont que 60 ou 80, sur le secret des exercices annoncés publiquement dans les paroisses du diocèse, sur le prix du séjour, huit francs pour huit jours, sur le désespoir des Bretonnes qui ont moins à craindre pour leurs maris la méditation de l'enfer que beaucoup d'autres misères, sur les prétendues spéculations des Dames qui, « pendant un mois et demi chaque année, nourrissent et logent des paysans de robuste appétit, à un franc par jour pour trois repas ».

Néanmoins l'Administration ne voyait pas de bon œil les réunions périodiques d'hommes pour la retraite. A la fin de janvier 1831, c'est le sous-préfet de Brest qui se rend à Lesneven pour visiter la maison suspecte. Son abord n'a rien d'aimable, mais il s'adoucit graduellement en écoutant les explications de la Mère de Kertanguy, et s'en va, disant aux fortes têtes de l'endroit : « J'ai été très content des Dames de la Retraite; elles font le bien en ville. Elles resteront chez elles, pourvu qu'elles renoncent aux retraites

(1) *Vie de Mgr Graveran*, p. 48.

d'hommes. Quant aux retraites de femmes, les lois ne défendent pas ces sortes de réunions. » En mars, c'est le préfet de Quimper, M. Billiard, qui se dérange pour aller sur place se documenter en vue d'un rapport au Ministre des Cultes. Il se défend ensuite, auprès de Mgr de Poulpiquet, de vouloir supprimer la maison de Lesneven. Il avoue que plusieurs griefs élevés contre les Dames ne sont pas fondés, mais il regrette lui aussi les retraites d'hommes, ou plutôt — car il commet cette grave erreur — les retraites mixtes, où l'on réunit des personnes de l'un et l'autre sexe. Et le principal reproche qu'il formule, c'est que l'on demande aux paysans du Finistère un sacrifice trop considérable, en acceptant leur contribution pour frais de séjour. « Le couvent des Ursulines de Lesneven, écrit-il, a l'inconvénient de la plupart des établissements de ce genre; on y convertit en pratiques religieuses des fonds qui pourraient recevoir une destination non moins utile. Vous le concevez sans peine : lorsqu'un père de famille a donné *huit francs* pour une retraite, lesquels huit francs augmentent de quatre qu'on a manqué de gagner, il est beaucoup plus difficile d'en obtenir des secours, soit pour les chemins, soit pour les hôpitaux, soit pour l'instruction, soit même pour le soulagement des pauvres de la commune. Une bourse ne peut s'ouvrir d'un côté sans se fermer de l'autre ⁽¹⁾. »

M. le préfet, on le voit, mettait le bien-être matériel au-dessus des intérêts spirituels. Sa façon de penser s'inspirait de l'esprit courant et dénotait l'opposition du siècle. Aussi, pour sauver l'œuvre d'un désastre complet, Mgr de Poulpiquet conseilla-t-il aux

(1) Archives de l'Évêché de Quimper, n° 182.

Dames de suspendre les retraites d'hommes durant la crise libérale. Cette mesure fut adoptée à Quimperlé comme à Lesneven, au mois d'août 1831, et M. Billiard en témoigna sa satisfaction.

La sécurité relative ne dura pas longtemps. Après l'administration départementale, l'administration municipale de Lesneven chercha noise aux retraites. Elle reprit, en 1832, l'idée d'une caserne à substituer au couvent; puis à l'approche du choléra, elle voulut avoir un lazaret. Madame de Kertanguy, avec l'autorisation de Monseigneur, offrit alors d'elle-même, très habilement, la moitié de sa maison pour abriter les malades éventuels. Le prélat conseilla aussi de remettre à plus tard une retraite bretonne qui devait se donner en mai, de peur qu'une retraitante tombant malade ne fit crier au choléra.

Sur ces entrefaites, Madame de Kertanguy fut élue Générale, à l'automne de 1832, en remplacement de la Mère de Larchantel, démissionnaire, et vint habiter Quimperlé, tandis que la Mère Robinet de la Touraille lui succédait à Lesneven. Bientôt la nouvelle Générale put apprendre à son Évêque la reprise des retraites d'hommes à Quimperlé : « Nous donnons une *retraite d'hommes*, approuvée par les autorités ! Il est vrai qu'elle ne sera que pour les indigents, et qu'elle ne durera que trois jours ! Néanmoins, c'est un premier pas qui laisse de bonnes espérances. Le sous-préfet et le maire semblent apprécier le bien que nous faisons aux pauvres : nous tâcherons de profiter de cette heureuse disposition pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il y a quelques cas de choléra en ville; heureusement qu'il n'y en a aucun parmi nos retraitantes qui sont en bonne santé... »

Elle écrivait cela le 8 novembre. Une retraite qui avait lieu, au même temps, à Lesneven réunissait

387 femmes; le choléra, loin de les détourner d'y venir, les avait amenées nombreuses, comme pour se préparer au fléau. Mais cette foule de retraitantes effraya les gens du dehors. Avant et pendant les exercices, des démarches furent faites pour contre-mander et pour interrompre la retraite. La supérieure tint tête à l'orage et ne perdit pas confiance. L'événement lui donna raison. « D'ordinaire, écrivait l'aumônier (12 novembre), il nous reste quelques malades après les retraites nombreuses; samedi, à midi, il ne nous restait plus une seule retraitante : toutes étaient parties remplies de joie, pour le moins aussi bien portantes qu'à la rentrée, et toutes joyeuses d'avoir, dans les injures du temps et la fatigue du voyage, de quoi offrir au bon Dieu en esprit de pénitence. Nous aimons à attribuer cette faveur à la protection toute spéciale de Marie : nous avons mis cette retraite sous ses auspices, par des prières et des messes en l'honneur de l'Immaculée Conception. »

A son tour, Lesneven rouvrit la Retraite aux hommes. Durant le carême de 1833, l'affluence fut extraordinaire, au témoignage de l'abbé Herviant : « Nous venons de terminer une retraite qui nous laisse bien des actions de grâces à rendre à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère. Notre embarras fut grand le jour de l'ouverture. Déjà tous les lits disponibles étaient occupés, et plus de 130 demandaient encore à être reçus. Quelques-uns protestaient avec larmes qu'ils coucheraient sur le plancher, plutôt que de manquer la retraite. Grâce aux Dames de l'hôpital (Filles de la Sagesse) et à quelques personnes pieuses de la ville, nous finîmes par avoir des lits pour 490... Nous avons des hommes de presque toutes les familles marquantes de nos campagnes; quelques maires, des adjoints, beaucoup de marins et de bourgeois. Ils

étaient d'une docilité admirable, d'une exactitude, d'une attention à tous les exercices, qui nous ravissaient. On ne pouvait assez bénir le Père des miséricordes de les entendre exprimer leur joie et leur bonheur. Au moment du départ, la plupart fondaient en larmes; plusieurs ne pouvaient s'arracher à la chapelle. Toute la ville a été émue de leur air de contentement et de bonheur (1)... » Mais l'opposition ne désarmait pas encore complètement.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire qu'elle prit les armes seulement dans le Finistère. En Ile-et-Vilaine, à Redon, les retraites que la crainte du choléra avait suspendues, faillirent rester interdites après le danger passé. L'abbé Hattais, curé de la ville et directeur des retraites, dut en référer au préfet qui leva l'interdiction (décembre 1832). En février 1833, nouvelle alerte. Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, d'Argout, se plaint à Mgr de Rennes que « de nombreuses réunions d'hommes ont lieu dans une maison religieuse de Redon, sous le prétexte apparent d'une retraite, et que là, au lieu de s'occuper d'objets religieux, on se livre à des intrigues politiques et l'on signe des adresses à la duchesse de Berry (2). »

A la vérité, quelques vieilles dames, en pension à la Retraite, avaient signé, comme d'autres de la ville, une adresse à la duchesse de Berry; et la calomnie tirait parti de cette innocente démonstration pour compromettre l'œuvre principale de la maison. Heureusement, les loyales explications fournies par M. Hattais, à son évêque et au ministre, dissipèrent le malentendu et écartèrent toute menace de fermeture.

(1) Lettre à Mgr de Poulpiquet (Archives Év. Quimper, n° 187).

(2) Archives de la Retraite d'Angers.

III. — Accroissement et vitalité.

Nantes. — Pont-Château. — Autres fondations. — Nouvelles constitutions. — Progrès parallèles de la Société de Marie (Redon-Angers). — Fusion. — L'œuvre des retraites.

Sous le généralat de la Mère de Kertanguy, nous avons à signaler plusieurs fondations nouvelles. Mgr de Guérines, évêque de Nantes, après mainte démarche, obtint quelques Dames de la Retraite pour peupler l'ancien couvent du Refuge (1), proche de la cathédrale (1836). Il offrit encore à la Retraite de Quimper le vieux prieuré de Pont-Château. A l'époque des retraites, cette annexe serait desservie par le personnel de la maison de Nantes, et, dans les intervalles, gardée par des Sœurs coadjutrices (1838).

Une autre fondation s'était opérée, vers le même temps, à Lannion (1835-1838). Importante par elle-même, elle le devint plus encore par les événements auxquels elle donna lieu. Nous avons raconté ailleurs (2) comment cet établissement se détacha de sa maison-mère, et comment la jeune ruche, vivant désormais de sa vie propre, put à son tour essaimer à Vannes, en 1845. Nous ne voulons pas refaire ce récit. Qu'il nous suffise de constater que cette forte et douloureuse

(1) Des circonstances indépendantes de leur volonté obligèrent, en 1868, les religieuses de la Retraite de Quimper d'abandonner le poste de Nantes.

(2) *La Vén. Catherine de Francheville*, chap. XIII, CBE., 13-14, p. 131 et suiv.

secousse, qui pouvait ruiner à tout jamais l'œuvre de Mademoiselle de Kerméno, semble avoir attiré par l'épreuve, sur la Retraite de Quimper, une plus grande effusion des faveurs divines.

Avec le retour du calme, on remarqua l'accroissement de la ferveur et du zèle; les œuvres se soutinrent et prirent même une nouvelle extension. Des vocations bien consolantes vinrent garantir l'avenir.

La R. M. Robinet de la Touraille, qui avait, en 1838, remplacé la R. M. de Kertanguy, gouverna la congrégation jusqu'en 1850. C'est elle qui rouvrit à Quimper, en 1847, une maison dont la première supérieure fut la Mère Angélique de Silguy, nièce de Victoire de Saint-Luc.

Sous l'administration de la R. M. de Kerdroniou qui lui succéda au généralat de 1850 à 1874, un pensionnat fut annexé à la maison de retraites de Quimper (1857); l'année suivante, la même faveur était demandée et obtenue par la ville de Brest; c'est aussi en 1857 que le siège de la maison-mère fut heureusement ramené de Quimperlé à Quimper, berceau de l'institut.

En 1862, la congrégation rendit obligatoires les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, qui jusqu'alors n'avaient été que facultatifs et privés. Enfin, sous le gouvernement fécond de la R. M. Feltz, de 1874 à 1897, on s'occupa de faire approuver à Rome des constitutions mieux en rapport avec le développement de l'institut. Présentées au Saint-Siège par Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper, toujours si paternellement dévoué à la Retraite, ces constitutions furent honorées du *Bref laudatif*, le 23 septembre 1885.

Pendant que Dieu bénissait ainsi la Retraite de Quimper, celle de Redon, à qui elle avait donné naissance, progressait aussi sous le regard divin. La R. M. du Cléguer, prématurément enlevée à son institut, en 1826, veillait du haut du ciel sur sa famille religieuse et sur l'œuvre qu'elle avait fondée. Après la R. M. du Crano qui gouverna la congrégation pendant six années, la R. M. Gautier, désormais la R. M. Sainte-Marie (1832-1863), allait guider les progrès incessants de la Société de Marie. Sous son gouvernement, la maison d'Angers, dont l'importance croissait de plus en plus, devenait, en 1836, la tête de la congrégation. Dans les années 1844 et 1852, l'institut acceptait la succession de deux établissements laïques d'éducation, l'un à Saumur, l'autre à Cholet. Les Ursulines de Thouars s'agrégeaient à la Retraite d'Angers, en 1849, et les Oratoriennes de Saint-Philippe-de-Néri d'Angers, suivaient leur exemple, en 1857.

En 1880, l'Angleterre devait ouvrir ses portes à la Société de Marie, qui s'établit près de Londres, tandis que, de son côté, la Retraite du Sacré Cœur de Jésus de Quimper plantait peu après sa tente sur les bords du Canal de Bristol.

Ainsi, les deux instituts poursuivaient parallèlement leur vie d'apostolat, gardant avec fidélité dans leur esprit et leurs traditions, l'une, avec les souvenirs d'un passé de deux siècles, le zèle de ses retraites et l'esprit de saint Ignace; l'autre, l'empreinte profondément religieuse que lui avait imprimée le R. P. Mailard; toutes deux déployant un dévouement constant pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, lorsque, avec l'assentiment de Mgr Valteau, évêque de Quimper, et de Mgr Baron, évêque d'Angers, les deux congré-

gations-sœurs, se souvenant de leur commune origine, désireuses de répondre aux vues du Saint-Siège et aux désirs du Cœur de Jésus, accomplirent leur union religieuse, au mois d'août 1897, sous le titre de « Retraite du Sacré Cœur, Société de Marie (1) ».

De nouvelles fondations devinrent le signe de la bénédiction céleste sur cette fusion. Au moment où éclata en France la persécution religieuse, la congrégation comptait dix-huit maisons; quatre seulement, considérées comme exclusivement enseignantes, ont été complètement fermées, par application des lois de 1901 et 1904.

Malgré les complications souvent délicates que l'état actuel des choses occasionne en France, l'œuvre des retraites n'a pas souffert. Si, vers la fin du siècle dernier, par suite de l'affaiblissement de la foi et de la ferveur, on ne voyait plus aux retraites cette belle affluence de quatre à cinq cents personnes, on peut constater présentement que loin de diminuer, cette œuvre féconde a pris, au contraire, un nouvel essor. Elle est devenue, depuis qu'il est défendu à des Françaises d'enseigner dans leur propre pays, l'œuvre presque exclusive de la congrégation; les immeubles, vidés d'enfants, sont tout à la disposition de ceux qui souhaitent suivre les saints exercices. Ces âmes de bonne volonté se trouvent encore en nombre consolant, puisque l'ensemble des maisons dirigées par les religieuses de Quimper-Angers reçoit, chaque année, de cinq à six mille retraitants adultes. Sur ce nombre, il y a plus de deux mille hommes, qui viennent chercher une pieuse solitude dans les Retraites de Quimper, Quimperlé, Lesneven, Redon et Pont-Château.

(1) Voir Peyron, p. 78.

A l'étranger, l'œuvre s'implante aussi; près de Londres, l'établissement de Clapham-Park s'ouvre aux retraites d'hommes; la maison de Burnham, dans le Somerset, a inauguré, en 1908, les retraites de dames.

Ainsi a donné naissance à un grand arbre le petit grain de sénévé, jeté en terre bretonne, au XVII^e siècle, par Mademoiselle Claude-Thérèse de Kerméno, émule de la Vénérable Catherine de Francheville, et fécondé, à l'heure de la tourmente révolutionnaire, par le sang généreux de Victoire de Saint-Luc.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

I

La Retraite de Quimper avant la Révolution.

I. — Fondation de la Retraite de Quimper.

Claude-Thérèse de Kerméno. — Le P. Huby. — Mgr de Coëtlogon.
— Le P. Bobinet. — Premières retraites. — Embarras d'argent,
procès. — Contradictions. — Les Capucins remplacent les
Jésuites dans la direction des retraites. — Mort de la fonda-
trice. — Société des Dames de la Retraite 4

II. — La Retraite de Quimper au XVIII^e siècle.

Construction de la Retraite. — Les Jésuites reprennent la conduite
des exercices. — Le P. Extasse. — Nouvelles craintes. —
Règlement composé par le P. Extasse pour la Société. —
Suite des Supérieures de la Retraite. — Menaces d'expropriation.
— Mgr de Saint-Luc, défenseur de la Retraite 15

II

La Retraite de Quimper pendant la Révolution.

VICTOIRE DE SAINT-LUC. 24

I. — Jeunesse et éducation.

La famille. — La Visitation de Rennes. — Première communion.
— Désirs de la vie religieuse. — Le château du Bot. —
Œuvres de miséricorde. — Amour de la pénitence. 25

II. — Vocation.

PAGES

Penchant pour divers instituts. — Séjour à Quimper. — Victoire
se décide pour la Retraite. — Son entrée dans la Société 30

III. — Vie religieuse.

Exercice des vertus. — Epreuves intérieures. — Fructueux apostolat.
— Retraites personnelles. — Maladie 34

IV. — Commencements de la persécution.

Attitude courageuse de Mgr de Saint-Luc. — Sa nièce écrit à Le
Coz. — L'intrus Expilly. — Prohibition des retraites. —
Nouvelle maladie de Victoire. — Visite des commissaires du
District 40

V. — La persécution.

Expulsion des Dames de la Retraite. — Victoire chez les Béné-
dictines du Calvaire. — Confection et distribution d'images du
Sacré Cœur. — Les frères La Roque Trémaria. — Victoire
citée à comparaître. — Les Saint-Luc suspects 46

VI. — Les étapes du martyre.

Derniers jours passés au Bot. — Les Saint-Luc prisonniers à
Carhaix. — Leurs souffrances. — Courage de Victoire. — Son
transfert à Quimper. — Récit du voyage. — Aspirations vers
le martyre. — Mauvais traitements. — Pétition pour être jugée
à Brest. — Rencontre de l'abbé Riou 51

VII. — Derniers jours.

Monsieur et Madame de Saint-Luc ramenés à Quimper. — Douleur
de Victoire. — Départ pour Paris. — Lettre d'adieu aux Dames
de la Retraite. — Incommodités du voyage. — Vertus pratiquées.
— Jugement, condamnation à mort. — L'échafaud 64

III

La Retraite de Quimper depuis la Révolution.

I. — Reconstitution de la Retraite.

PAGES

Madame de Marigo rétablit la Retraite à Quimper. — Modifications apportées au Règlement. — La Retraite émigre à Quimperlé. — Madame de Larchantel supérieure. — Fondation de Saint-Pol-de-Léon. — Succès des retraites de femmes. — Institution de retraites d'hommes. — Affluence des retraitants 71

II. — Fondation de Redon et de Lesneven.

Règlement de Mgr Dombideau. — Etablissement des retraites à Redon. — Sécession amiable de Madame du Cléguer. — Vœux de religion. — Règle du P. Maillard. — Redon essaime à Angers. — Saint-Pol émigre à Lesneven. — Périlleux déménagement. — Prospérité des retraites à Lesneven. — Attaques contre les retraites d'hommes. — Madame de Kertanguy, supérieure générale. — Le choléra 78

III. — Accroissement et vitalité.

Nantes. — Pont-Château. — Autres fondations. — Nouvelles constitutions. — Progrès parallèles de la Société de Marie (Redon-Angers). — Fusion. — L'œuvre des retraites 89

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 24^o Novembris 1910,

V. CANTINEAU,

CAN. CENS. LIB.

N° 63.

Vincent HUBY, S. J.

TRAITÉ

DE LA

RETRAITE

NOTE PRELIMINAIRE

Le saint et zélé fondateur de la maison de retraites de Vannes, le Père Vincent Huby, a publié plusieurs opuscules et nombre de petites feuilles volantes sur l'œuvre des retraites.

..En 1678, il composait et éditait le livret qui porte le titre: La Retraite de Vennes. Le Père Paul Debuchy l'a réédité en 1907, et l'a inséré dans la présente collection. (C. B. E. n. 11).

En 1681, le même Père Vincent Huby mettait au jour un autre opuscule qui porte le titre suivant: Traité de la Retraite utile à tous et nécessaire à plusieurs. Nous le reproduisons ci-après sous sa forme primitive; nous ne lui avons fait subir aucune autre modification que celle de l'orthographe qui a été simplement modernisée.

H. WATRIGANT, S. J.